Directeur de la publication : J. RAGOT
Dépôt légal 1er trimestre 1984
Commission paritaire de presse
N° 53247.
Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 13 francs

I.S.S.N. 0339 - 7955

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON

Bulletin
de la
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 38
12e ANNÉE
4e trimestre 1983

pays de Buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

1) – Elle couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
2) – Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1983 : 50 F**, mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
3) – Le paiement s'effectue :
– soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
– soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au Trésorier :
M. Pierre LABAT - 35 Allée Boissière - 33980 AUDENGE
4) – **Le renouvellement doit être effectué avant le 31 Mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.**

SOMMAIRE

– Une servante d'autrefois, Jeanne Partarrieu 1

– L'affaire COMBES (deuxième partie) 5

– Aspects de la vie économique et sociale dans la lande au XVIIIème siècle Lacanau et les paroisses voisines 22

– Le Gurp de Maubruc sur les bords du lac de Cazaux au printemps de 1937 31

– Le Pays de Buch pendant l'occupation allemande (1940-1944) 33

– La vie de la Société et Revue de la Presse 39

– Chronique du temps passé 43

N.B. – Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

UNE SERVANTE D'AUTREFOIS JEANNE PARTARRIEU (1869-1963)

Elle n'existe plus que dans nos souvenirs. Je voudrais essayer de les fixer ici, en témoignage de gratitude, pour tant de dévouement, d'affection, de chaleur humaine, dispensés par cette figure tutélaire, mêlée à 70 ans de vie familiale.

Jeanne est née à Belin en 1869. Mariée à 20 ans avec un pêcheur de La Teste, marin à bord de l'«Albatros», elle exerçait le dur métier de parqueuse. Elle attendait son premier enfant quand l'«Albatros» fit naufrage dans les passes d'Arcachon au cours d'une tempête. Jamais l'Océan n'a rendu le corps d'Auguste Partarrieu.

Après la naissance d'un fils posthume nommé Auguste comme son père, Jeanne confie le bébé à sa propre mère, Désirée, rude et solitaire femme, acharnée à gagner sa pauvre vie en lessives, corvées de bois, travaux des champs.

En quête de travail, elle s'adresse à Daussine Daisson, sage-femme à La Teste, et cousine de ma grand-mère, Athéna Dumora. Justement, Bonne Maman cherche une femme de chambre ; Daussine lui présente Jeanne qui déclare ne pas s'entendre à grand'chose et avoir besoin de tout apprendre. Humilité qui va au cœur d'Athéna, habituée à la jactance des fortes femmes testerines.

Cette année-là (1893), Albert Dumora, notaire à La Teste, a 50 ans, Athéna 49. Jeanne en a 24. Albert et Athéna sont fiers de leurs trois fils, Daniel et André, 24 et 20 ans, étudiants en Droit, Henri 17 ans (mon père) qui sera un jour médecin.

A leur foyer vit la mère d'Athéna, grand'mère Aimée Daisson, née Daussy (qui mourra à 99 ans en 1914).

La maison est toute neuve, opulente. Athéna ne plaisante pas sur le service, la propreté, le roulement des affaires intérieures. La maison est accueillante, la cuisine excellente ; on est gourmand, on est toujours nombreux, et il faut que tout marche sans histoires.

Le personnel se compose de la cuisinière Marie Brouqueyre, de Jeanne Daret, spécialement chargée de Grand'mère Aimée (que ses petits fils appellent tendrement «Neboude»), du cocher Joseph Mongruet qui règne sur les chevaux de l'écurie. Quelques femmes de journée assurent les gros travaux annuels et un «héi tout» l'entretien du jardin.

Le va et vient de l'étude, des jeunes clercs, des clients, des amis, des résiniers qui viennent déjeuner le samedi, tout cela signifie que la tâche de Jeanne sera lourde.

Admirablement formée par Bonne-Maman, notre Jeanne ne l'a jamais quittée et l'a soignée de tout son cœur jusqu'à sa mort, en 1928. Partageant les joies et les peines, première levée, dernière couchée, «barsaillant» sans répit et ne cachant jamais sa façon de penser.

UNE GASCONNE

Elle avait le pittoresque et l'esprit de répartie des gascons, une gaîté foncière, traversée d'historiques colères. Tantôt contre Marie Brouqueyre (chacune un peu jalouse de l'autre, se plaisant à entretenir le pied de guerre), tantôt contre ma chère Bonne-Maman dont la bonté égalait l'autorité, et qui n'admettait pas de résistance à ses ordres ou décisions.

Le ton montait alors. On entendait Bonne-Maman, le doigt vibrant de colère, tendu en avant, crier : *«Je vous chasse, vilaine, allez vous-en !». «Tout de suite !»*, hurlait Jeanne, et de monter en trombe au grenier d'où la maisonnée entendait descendre sa malle avec un fracas calculé.

Un comité d'apaisement se créait. Les belles filles : *«Voyons, mère, c'est une si brave femme, vous serez aussi malheureuses l'une que l'autre...»*. Nous les enfants : *«Jeanne, si tu t'en vas, nous allons mourir de chagrin ; reste, tu sais bien que c'est pour rire»*.

Enfin, on entendait : *«C'est bien pour vous et pour ces dames. Madame n'est pas méchante, mais je suis très collet monté. Je suis «vetsée», et je ne parlerai plus que pour le service»*.

Après deux ou trois jours de «service» repris dans une dignité offensée, les antagonistes n'y tenaient plus, se réconciliaient et l'attelage repartait une fois encore.

Très sédentaire après la mort de son mari et de ses fils aînés, Bonne-Maman se régalait des rapports de Jeanne, apportant toute chaude la vie de La Teste, enjolivée de commentaires de sa façon.

En écrivant ces récits, on ne peut en rendre les mimiques et les intonations ; quel dommage. J'en transcris quelques uns cependant, qui font partie de notre folklore familial, et dont la répétition ne nous lasse pas.

LES NOUVELLES DE JEANNE

Chaque semaine, Bonne-Maman, qui ne songeait qu'à nous gâter, envoyait Jeanne à Bordeaux avec un colis de «bonices» pour ces dames et les enfants : poissons tout frais, coquillages, casserons ou «laouçaous» (encornets), cuisinés par Marie Brouqueyre, des «merveilles», des tartes, que sais-je ! L'imagination ne leur manquait pas.

Au retour, c'était l'interrogatoire : les nouvelles des enfants et de «ces dames», puis venaient les incidents du voyage.

«Madame ne sait pas qui j'ai rencontré dans le train ? Célina Dubourg (prononcer Dubourcq)*»*.

Aquère Célina ! Madame se rappelle si on avait ri pour son mariage. Elle était veuve depuis longtemps de Dorothé Dubourg, avec deux grands fils, et elle se menait bien son parc à huîtres. Et, un beau jour, après avoir été «avec lui» pendant plusieurs années, la voilà qui épouse son garde-parc, Frédéric, qui avait 26 ans et elle, bien 46.

Le soir du mariage, place du Coum, les drôles avaient attaché des clochettes aux arbres ; le peintre Bergougnous avait fabriqué deux grandes «margasses» en figure de Célina et de Frédéric, et on les a promenées sous leurs fenêtres toute la nuit, en faisant le chari-vari avec les trompettes, les casseroles, les clochettes...

Pensez, ça n'a pas duré. Deux ans après, les voilà qui divorcent et aujourd'hui, elle revenait de la séance de conciliation. J'ai fait celle qui ne sait pas. *«E d'oun béns ?* (Et d'où viens-tu) *Alors elle m'explique, en reniflant : «Eh oui, que bos, me suy séparade parcé qu'aouey trop paou de hâ souffrir moun praoube Dorothé...»* (Eh oui, que veux-tu, je me suis séparée parce que j'avais trop peur de faire souffrir mon pauvre Dorothé). *«Biélhe sipe, penséoui jou, quan pensi que coutches dap lou Frédéric despuch dus ans, chens counta daouan...»* (Vieille seiche, pensais-je, quand je pense que tu couches avec le Frédéric depuis deux ans, sans parler d'avant...).

Et Jeanne, lancée, continuait : *«C'est comme la femme du cordonnier qui demeurait au Carreyrot. Madame se rappelle ? Elle s'était rendue amoureuse d'un écarteur de vaches. Après ça, elle a repris son cordonnier. Mais quand les drôles la rencontraient, ils faisaient celui qui cite la vache en criant : «Hep, hep ! Volontaria !». C'était le nom de la vache de l'écarteur»*.

«Décidément, ces femmes de La Teste...» disait sournoisement Bonne-Maman. Et Jeanne de repartir : *«Ne balén (elles ne valent) pas ça, ça peut se dire. Et la Putantin, quand elle a eu son sixième enfant, je lui ai dit : «E tant a de drôles, misérable ?» - «E bé, sagemén et honestemén chéis - Chacun soun paÿ. Qué bos, falléoui bien qué m'én hadessy hâ un aute, per hâ bibe lous permés...»* (Et combien il y en a d'enfants, misérable ?.. Eh bien sagement et honnêtement, six. Chacun a son père. Que veux-tu, il fallait bien que je m'en fasse faire un autre pour faire vivre les premiers).

«C'était quelqu'un» ajoute Jeanne pensive et un peu admirative. *«Et la Chéride de Mousset qui était un peu innocente, et son homme aussi ? Un jour, elle va voir le pauvre Monsieur Louis,* (Le Dr Louis Lalanne, neveu des Dumora) *qui lui dit : «E de tant es grosse, Chéride ?». «Seÿ pas, Moussu, de tredze ou quatourze més...»* (Et de combien de temps es-tu grosse, Chéride ? - Je ne sais pas, Monsieur, de treize ou de quatorze mois...)

Et défilaient les histoires de la Pibotte, de la Gambinière, la Maugère, la Ferraride, la Marie-Bégude, la Carculaure ...

«Aquères hemmes, boun Diou ! (Ces femmes, bon Dieu) Oh, elles valaient encore mieux que les bretonnes !».

De son temps de parqueuse, Jeanne avait gardé la solide animosité qui opposait marins de La Teste et marins bretons. Les Testerins leur chantaient :

«Du fil carré, du fil pointu,
Cochon d'breton, comme tu pues
A la négouss, gouss, gouss !

Les pommes de terre pour les Gascons
Les épluchures pour les Bretons,
A la négouss, gouss, gouss, etc...

Ainsi passaient les jours.

A la mort de Bonne-Maman en 1928, Jeanne est restée tout naturellement «au Bijou», chez Henri et Yvonne Dumora, à Talence, où avec notre chère «Aïe», elle a constitué longtemps encore une équipe fidèle et dévouée.

J'aimais ce reflet de La Teste qu'elle apportait encore à la maison, me délectant de ses histoires qui abolissaient le temps. Elle les commençait en français, et dans le feu du récit, les continuait en patois qui traduisait mieux la pensée.

Elle détestait sa bru : *«Pensez, elle est de Gujan où toutes les femmes sont «tortes»* (boîteuses)».

Et la grande vieillesse est arrivée, sans qu'on s'en aperçoive, tant elle accomplissait son service avec l'amour et le souci de perfection apportés de La Teste.

Quel chagrin quand il a fallu la mettre en Maison de Retraite. Maman et «Aïe», déjà âgées, ne pouvant se lever toutes les nuits et monter les étages au bruit des coups de canne.

Par bonheur, les religieuses de N.D. de Bonne Espérance l'ont rendue heureuse. La chère Sœur Geneviève l'a gâtée et soignée comme un bébé. Jeanne était vite devenue sa préférée, sachant lui manifester sa reconnaissance avec son cœur si chaud, s'inquiétant de la voir fatiguée, et gourmandant ses compagnes, ces «regardaÿres» (esprits étroits) qui n'aidaient pas la Sœur.

Chaque semaine, nous allions la voir et sa figure s'illuminait en m'embrassant, et nous d'embrasser aussi notre «Pioque», notre vieille «Pègue» chérie, en la couvrant de ces noms d'amitié qu'elle aimait (pioque : poulette - pègue : idiote).

Jeanne, ne nous oublie pas, on a tant eu l'habitude de compter sur toi, toujours. Continue. Et fais provision de bonnes histoires de paradis ; tu nous les raconteras.

J.B.

N.D.L.R.

- Hei tout : homme bon à tout faire
- Barsaillant : du verbe gascon barsailla, travailler
- Bonices : du gascon «bounicoûnes» : petites bonnes choses
- Margasses : littéralement en gascon : pies-grièches
- Pibotte : de piboét : personne qui a la langue bien pendue
- Gambinère : de gambière : bancale
- Bégude : qui a la lèvre supérieure relevée
- Carculaure : de carcoulhère : chercheuse d'escargots (?)

L'AFFAIRE COMBES (1777-1784)

DEUXIEME PARTIE :

MARIE COMBES PERD ET CONTRE-ATTAQUE (1778-1782)

En quarante-huit heures, tout s'est précipité. Un tel renversement de situation a de quoi surprendre, d'autant que les assureurs ont demandé et obtenu, «par ordonnance du vingt huit juin, que l'information (soit) composée de vingt sept témoins» (1). Ainsi, à partir de ce 28 juin 1778, se trouvent ou se trouveront bientôt assignés :

- Jean Dignac, 30 ans, maître de barque, demeurant à La Teste et séjournant «à la Tête-Noire, rue des Ayres, paroisse Sainte Eulalie» quand il vient à Bordeaux ;
- Jean Dutruch, 38 ans, tonnelier, Testerin qui lui aussi à l'habitude de descendre à l'auberge de «La Tête-Noire» (*) ;
- Charles Dutruch, 20 ans, tonnelier et fils du précédent ;
- François Dignac, 22 ans, tonnelier et demi-frère de Jean Dutruch ;
- Barthélémy Desclaux, 35 ans, maître de barque, demeurant à Bordeaux «quand il est à terre» et qui commande la barque «Le Saint-Martin de Bordeaux» ;
- Jean Robert, 62 ans, constructeur de barque de La Teste ;
- Jean Baleste-Baillon, 35 ans, maître-chirurgien ;
- Gérard Robert, 33 ans, Testerin lui aussi et maître de la barque «Les Trois amis» ;
- Pierre Duman, 39 ans, négociant de La Teste ;
- Pierre Portié, 25 ans, négociant aussi ;
- Joseph Sudraut, 44 ans, huissier royal ;
- Gérard Debourdieu, 56 ans, maître de barque commandant «Le Printemps» ;
- Jean Videau, 34 ans, négociant de La Teste ;
- François Baleste-Baillon, 34 ans, maître de barque qui, naguère, a commandé «Les Trois Amis» ;
- Louis Bénazet, 45 ans, lieutenant de la Patache du Roy à La Teste ;
- Marie Baleste-Jolicœur, dite Mariette Jolicœur, 62 ans, marchande drapière ;
- Jean-Baptiste Rangeard, 20 ans, matelot ;
- Jean Fleury aîné, 33 ans, négociant de La Teste ;
- Pierre Lateste, 41 ans, Testerin et bouvier de son état ;
- Jean Lalanne, 24 ans, bouvier habitant la paroisse de Mios ;
- Pierre Dupuch, 38 ans, bouvier de Mios ;
- François-Guilhem Lafon, 28 ans, bouvier et Miossais lui aussi ;
- Maris Duleau, 45 ans, femme du forgeron Jean Laborde «qu'elle aide dans sa boutique de La Teste» ;
- Xavier Dubos, 36 ans, Testerin et tonnelier de son état ;

* L'auberge de «La TêteNoire» était «celle de toute La Teste» : les soirs d'affluence, il n'était pas rare, en effet, d'y voir deux Testerins partager le même lit (2)

– François Lalande, «surnommé par saubriquet Francizy», 44 ans, bouvier demeurant à Mios ;
– Jean Eyquem, 28 ans, Testerin et matelot à bord de «la frégate du Roy Le Rossignol» ;
– et enfin Jean Garnan, 27 ans, bouvier, toujours de Mios (3).

Pour l'Amirauté de Guyenne, ce sont donc les premières révélations qui s'avèrent capitales. Le 30 juin 1778, dans sa déposition, le capitaine Jean Dignac raconte, bien entendu par le détail, le naufrage de «La Jeune Marie d'Arcachon» (*). Mais il dévoile aussi deux faits qui remettent en cause le jugement rendu le 31 mars 1778 par cette même Amirauté de Guyenne. En effet, Dignac soutient qu'«ayant entendu venir l'eau (dans la cale de la barque), il fut obligé de prendre une pince de fer, afin de découvrir la voie d'eau, au moyen de laquelle pince, il fut défoncé plusieurs barriques, même jusqu'aux environs de quinze ...». Et quelle ne fut pas sa surprise et celle des deux matelots qui l'accompagnaient «de les trouver à demi-pleines et cette moitié n'étant que de l'eau douce au lieu de vin» ! Le malheureux maître de barque n'en reste pas là : il reconnaît que le chasse-marée «n'emportoit que seize tonneaux». Il avoue bien évidemment qu'il a signé - sans trop regarder, «se fiant à la bonne foi de Marie Combes et du sieur Rolland» - les quatre connaissements que Rolland lui-même avait remplis de sa main et qui portaient un total de vingt-deux tonneaux (4).

Premier témoin de l'information, Jean Dignac va mettre en cause, pour terminer, le Commissaire de la Marine à La Teste, Roche de Crassé. Il raconte que, plusieurs mois après le naufrage, à l'occasion d'un de ses retours à La Teste à bord d'une barque partie de Bordeaux, «un Garde du sieur Roche, venu dans sa pinasse, lui donna ordre de se rendre au Bureau des Classes et lui défendit d'entrer chez personne » (5). Introduit auprès du Commissaire, Dignac se vit reprocher des propos tenus, au cours d'un tête-à-tête houleux avec Marie Combes, sur le chargement de «La Jeune Marie». Roche de Crassé exigea alors de lui une déclaration par-devant notaire pour s'assurer de sa complaisance dans l'éventualité d'un témoignage en justice. Jean Dignac refusa, ce qui lui valut, dit-il, trois jours de prison à La Teste suivis de trois autres jours d'emprisonnement à Bordeaux. De plus, l'échec de cette manœuvre d'intimidation conduisit le Commissaire de la Marine à donner au maître de barque «le billet pour le service (du Roi)». Le capitaine du chasse-marée naufragé se serait ainsi «absenté pour un an», sans l'intervention, en octobre 1777, des assureurs qui avaient besoin de son témoignage devant l'Amirauté.

Le tonnelier Jean Dutruch, quant à lui, dépose - non sans mal - dans la matinée du 1er juillet. Assigné le 29 juin avec son fils et son demi-frère, Dutruch-Bourillon souffre depuis plusieurs jours d'une sciatique. Dans son état, il espère ne pas faire à pied le voyage de La Teste à Bordeaux, comme il en a l'habitude. Il cherche donc à se procurer un cheval. Mais personne à La Teste ne peut - ou ne veut - lui en prêter un. Il ne lui reste qu'une solution : faire la traversée en pinasse jusqu'à Lanton où il demandera au curé Pierre Turpin, qu'il connaît de longue date, une monture. Le 30 au matin, les Dutruch père et fils et François Dignac embarquent

* Le récit de Jean Dignac sera en tout point conforme à la déclaration de naufrage faite à Port-Louis, à quelques légères différences de dates près, explicables par les quinze mois écoulés. Marie Combes prendra cependant prétexte de ces dates divergentes pour accuser Jean Dignac de faux témoignage (6).

au port de Riou (*), sur la tillole d'un marin testerin que leur a indiqué Guillaume Desbiey (**) : Jean Dignac, dont le chaffre est Praubet. Lanton est atteint à neuf heures du matin. Hélas ! le curé Turpin ne pratique pas la charité chrétienne et n'entend pas s'occuper de la monture de Dutruch qui doit poursuivre son chemin à pied en passant par «Olas, Mérignac et la Chartreuse». Souffrant le martyre, «horriblement fatigué», l'infortuné témoin parvient à Bordeaux à huit heures du soir.

Ses déclarations, le lendemain à l'Amirauté, tendent aussi à prouver qu'il y a bien eu «faux chargement». N'a-t-il pas constaté, «étant à rabattre des barriques de vuidange chez la Dlle Combes, qu'à fur et mesure qu'il avoit rabattu une barrique Marie Combes, le sieur Rolland et la nommée Marianne, nièce de Marie Combes, mettoient de l'eau dans les barriques rabattues» ? Qui plus est, Dutruch est formel : Marie Combes lui a demandé de garder le secret sur ces opérations. «Cette cargaison d'eau devoit lui procurer de l'argent au moyen des assurances» - pratique pour le moins condamnable -, mais un prêtre lui avait assuré «qu'elle pouvoit le faire, pourvu qu'elle restituât à ceux desquels l'argent lui auroit profité» et que dans sa situation actuelle, elle était dans l'impossibilité de payer. (7)

I – CRIME EN FAUX CHARGEMENT

Après les dépositions - concordantes - de son fils Charles et de François Dignac, Jean Dutruch-Bourillon s'apprête, en début d'après-midi, à regagner La Teste, à cheval cette fois, lorsqu'il voit arriver rue Mautrec, à l'auberge où il est exceptionnellement descendu (***), Marie Combes qui s'inquiète de ce qu'il est venu faire à Bordeaux : «dire la vérité», répond-il. Furieuse, la négociante lui rétorque «qu'il auroit lieu de s'en repentir». Pour l'immédiat, la menace plane sur la tête de Marie Combes et elle l'ignore.

Le conseiller Navarre, lieutenant-général auprès de l'Amirauté de Guyenne, considère que les quatre premiers témoins ont apporté une lumière suffisante sur le naufrage de «La Jeune Marie» et vient de décider que «soit communiquée la présente information au procureur du Roy». La réponse ne se fait pas attendre. Cholet «vu la présente information (...) requiert la nommée Marie Combes et le sieur Rolland son associé être décrétés de prise de corps et la nommée Marianne nièce de ladite Marie Combes et le sieur Roche de Crassé, Commissaire de la Marine à La

* Les documents consultés font apparaître qu'à l'époque les Testerins distinguaient trois ports : le port du Caillaou, le port du Riou -«nom qui signifie ruisseau et qui vient en effet d'un ruisseau d'eau douce qui aboutit à cet endroit-là» - et le port de la Chaussée que l'on atteint «par le chemin qui passe devant le Corps de Garde» mais se trouve près du bourg puisque «proche de la maison Cravey». Qui nous dira l'emplacement précis de ces deux derniers ports ?

** Dutruch demanda à Guillaume Desbiey de lui prêter la pinasse de la Ferme. Desbiey ne pouvait en disposer, aussi avança-t-il le nom de Praubet qu'il contacta et convainquit de prêter son concours à Dutruch.

*** Pierre Duman avait confié à Dutruch un paquet à remettre à l'abbé Desbiey, car la poste n'était pas un service journalier : à l'époque, le courrier de La Teste partait dans la nuit du mardi au mercredi, et dans celle du vendredi au samedi pour arriver au plus tard à six heures du matin à Bordeaux. Sa mission accomplie, Dutruch gagna l'auberge la plus proche pour un repos bien mérité : elle était située rue Mautrec. L'état civil de La Teste nous apprend qu'aux alentours de 1780, un (ou le) courrier de La Teste s'appelait Pierre Daugès.

Teste (...) être décrétés d'ajournement personnel». Et Navarre de conclure : «Soit fait comme il est requis par le procureur du Roy. A ses fins, donnons pouvoir et mandement au premier huissier du siège ou autre huissier ou sergent royal sur ce requis» (3).

Quelques heures plus tard, l'huissier Perrens «capture et conduit dans les prisons de la Geolerie de Guyenne» Marie Combes et Rolland (1). Le 2 juillet, l'entreprenante Testerine est tirée de son cachot pour un premier interrogatoire. Dans l'après-midi, vient le tour de son associé, de nouveau entendu le lendemain. Roche de Crassé suit donc «le trois du mois de juillet de relevée», tandis que Marie Dejean est interrogée le 7.

Et les témoins ? Barthélémy Desclaux, Jean Robert, Jean Baleste-Baillon et Gérard Robert déposent le 3 juillet ; Pierre Duman, Pierre Portié et Joseph Sudraut le 4 ; Gérard Debourdieu, Jean Videau, François Baleste-Baillon et Louis Bénazet, le 6 ; Marie Baleste-Jolicœur et Jean-Baptiste Rangeard, le 8 et tout s'arrête le 9 juillet, après l'audition de Jean Fleury. Les quatre accusés présentent en effet une requête pour que l'affaire soit portée devant le Parlement. Mais le 22 juillet, la Cour souveraine tranche : la procédure sera réglée extraordinairement devant l'Amirauté «et le procès sera fait à ladite Combes, ses complices et adhérans jusqu'à sentence définitive» (1).

Le recolement de vingt-cinq des témoins est entrepris dès le 3 août alors que les confrontations sont organisées à partir du 4. Ce même jour, les auditions reprennent : elles seront terminées le 12 septembre. Qu'en est-il des différents témoignages ? Ils apparaissent, bien sûr, d'inégale importance, mais pratiquement tous «chargent» Marie Combes et Rolland. «Propriétaire d'une moitié et d'un demi-quart» du chasse-marée naufragé, Jean Fleury signale tout d'abord qu'il s'est opposé - malheureusement sans succès - à l'affrêtement de la barque pour une expédition sur Brest ainsi qu'à la désignation de Jean Dignac comme capitaine. Pour lui surtout, «La Jeune Marie» n'a jamais pu contenir vingt-deux tonneaux de vin et enfin, la cargaison de vin ne pouvait pas valoir 11.000 livres. Jean Robert et les maîtres de barque disent aussi leurs doutes sur le port annoncé de la barque : vingt-deux tonneaux ? Peu vraisemblable. Par contre, «La Jeune Marie» a bien pris du lest, par deux fois.

Et les bouviers qui ont charroyé le «vin» de Marie Combes, que savent-ils, qu'ont-ils vu ? - «une barrique qui laisse aller et la liqueur qui en sort est blanche, sans pouvoir dire néanmoins si c'étoit de l'eau ou du vin» (8). En ont-ils parlé autour d'eux ? - Bien sûr, puisque Marie Duleau et Xavier Dubos ont «ouy dire que Francizy s'étoit aperçu que la liqueur qui sortoit (des barriques pleines du chai de Marie Combes) n'étoit que de l'eau».

Si Jean-Baptiste Rangeard, le mousse, «déclare ignorer ce que Dignac et les matelots firent dans la cale pour découvrir la voie d'eau», Jean Eyquem corrobore les affirmations de son maître de barque : pour lui, les barriques étaient bien remplies d'eau (*). Faux chargement donc ? La charge se précise quand Marie Baleste-Jolicœur soutient qu'elle a vendu à Marie Combes douze barriques dont dix «propres à soutirer du vin» mais «les autres ne pouvant servir que pour y mettre la thérébentine» (3). Enfin, plusieurs témoins dévoilent le «rougissage» des bondes

* Bourcier, le second matelot, celui qui en l'occurence aurait pu faire pencher la balance, envoyé au service à Rochefort en novembre 1777 - certains y verront la main de Roche de Crassé - se trouve alors aux Indes.

par Rolland, et Bénazet se rappelle que le chargement de «La Jeune Marie» avait donné lieu à un incident : Marie Combes en personne était venue le «prévenir que trois ou quatre bouviers étrangers - les Miossais qu'elle avait engagés pour l'opération -, chargés de vin, avoient passé par un autre chemin que celui indiqué par la Ferme si bien que le permis de chargement n'avait pas été toujours annoté après un contrôle effectif des charrettes (*).

Petit à petit, toutes les conditions de la fraude - une fraude longuement préméditée et calculée avec précision - se font jour. La cause de Marie Combes et de ses trois complices se trouve encore plus gravement compromise lorsque les assureurs remettent à l'Amirauté de Guyenne trois séries de documents.

Il y a tout d'abord deux lettres (**) du négociant Capelle, de Brest : c'est lui en effet qui a reçu au début de février 1777 le courrier adressé au sieur Lachapelle qui devait réceptionner la cargaison de «La Jeune Marie». Ainsi, Marie Combes ne connaît pas de commissionnaire brestois. Tout au plus a-t-elle entendu un nom, qu'elle a mal retenu et déformé (***). De plus, on apprend qu'à la réception de la missive de la négociante de La Teste, le 5 Février 1777, Capelle refuse ses offres de service et déclare ne pas être intéressé par une cargaison de vin de La Teste - il ignore que l'expédition a été décidée sans son accord et que la barque vogue depuis plusieurs jours vers Brest !

Ensuite, les assureurs ont retrouvé le certificat des inspecteurs-jaugeurs Larroque et Carrère qui ont reconnu, le 29 novembre 1766, que «La Jeune Marie» pouvait porter jusqu'à concurrence de seize tonneaux. L'évaluation faite par les arrimeurs bordelais à partir des dimensions données par Marie Combes perd alors toute sa valeur.

Enfin, une lettre anonyme - rédigée en double exemplaire à l'intention du matelot Eyquem - est produite : «La lettre s'annonce écrite par six personnes comme il faut de La Teste, qui ne s'y nomment point, mais qui sont prêtes à se faire connoitre de lui. Elle lui présente d'abord l'historique de la procédure et des dépositions qui ont déterminé les décrets de prise de corps décernés contre Marie Combes et Rolland (...). On lui annonce que le Capitaine, le Tonnelier et son fils, démentis dans leurs dépositions contre Marie Combes et Rolland, par les connaissements, par la déclaration de la perte de la barque, par d'autres preuves écrites, qui émanoient d'eux-mêmes, par le mousse Rangeard qui avoit expressément parlé d'une barrique défoncée, dont les douelles étaient teintes en rouge, par les dépositions de plusieurs habitants de La Teste, que Marie Combes avoit produits, par tous les bouviers, prêts à déclarer et ayant même déjà déclaré qu'ils n'ont vu que du vin, poursuivis d'ailleurs soit à La Teste, soit à Bordeaux, par l'indignation publique, alloient être inévitablement pendus ; qu'aussi les assureurs, livrés au repentir, avoient voulu rendre la liberté à Marie Combes et la payer ; mais qu'elle avoit

* A l'époque pourtant, il n'y a pas de pénurie de bouviers à La Teste. Outre Pierre Lateste engagé par Marie Combes, l'état civil nous livre, entre autres, les noms de Jean Camin, Gérard Graves, Martin Sensey.

** Il s'agit d'une lettre du 5 février 1777 écrite à Marie Combes, et d'une lettre en date du 12 mai 1777 adressée à l'assureur Chicou-Bourbon.

*** Au cours des auditions, Marie Combes et Rolland affirmeront que ce sont Daisson dit Jantas et Lacour - tous deux négociants à La Teste - qui leur avaient indiqué ce commissionnaire (2). Le premier était mort au moment de l'information. Quant au second, l'Amirauté ne jugera pas nécessaire de l'entendre.

rejeté cette proposition, ne voulant tenir le recouvrement de sa liberté que des mains de la Justice, avec cent mille livres de dommages et intérêts, qu'elle étoit assurée d'obtenir (...). S'il avoit déjà déposé contre elle, on prévient Eyquem que dans ce cas même, pourvu qu'il se rétracte, ou au récolement, ou à la confrontation (...), Marie Combes lui obtiendra la grâce». (2)

Et pour achever de convaincre Eyquem qu'il est préférable pour lui de témoigner en faveur des accusés, on lui conseille d'adresser sa réponse «à M. de Ruat, seigneur de La Teste, parce qu'il a pris le fait et cause pour Madame Combes et M. Rolland. Elle a les trois quarts de Bordeaux pour elle, quoiqu'elle n'a pas besoin de protection à cause de son bon droit» !

Pour les assureurs, il semble que la lettre anonyme ait été écrite par un des fils de Marie Combes. Ce qui est sûr, c'est que l'enveloppe a été rédigée «de la main du sieur Eymeric fils, de La Teste, particulièrement lié avec le sieur Roche de Crassé».

Cette évidente subornation s'ajoute aux pressions continuelles de Marie Déjean, des deux fils Combes et de leurs «amis» sur les bouviers. Que de fois ne les a-t-on vus «à la porte St Julien où se tiennent les bouviers du côté de La Teste» et entendu conseiller «de dire qu'ils avoient porté du vin» ! Dutruch n'a-t-il pas été aussi menacé ? Et que dire du «témoignage» du mousse Rangeard, que l'on rencontre toujours «en compagnie de Marie Déjean et du fils Combes» (*) : il est le seul à avoir vu une barrique qui «laissait tomber des gouttes de vin rouge» (**).

Au cours des interrogatoires, à l'occasion des confrontations - quelquefois animées (***) -, quels sont les arguments que Marie Combes et ses co-accusés ont à faire valoir ? S'il n'est pas possible d'entrer dans le détail, quelques réponses systématiques peuvent être retenues. Tout d'abord, Marie Combes et Rolland soutiennent que Fleury, Jean Dignac, Dutruch-Bourillon et le matelot Eyquem sont leurs débiteurs - seul Eyquem en conviendra : ils saisiraient alors ce procès pour leur nuire, en particulier Fleury avec lequel ils ont eu «des discussions d'intérêt, sur lesquelles les propos devenant vifs ont failli amener des rixes» (2).

La négociante et son associé accusent ensuite Jean Dutruch d'avoir suborné les bouviers en leur suggérant de parler «de liqueur blanche» et non de vin : cet argument - la subornation des témoins - apparaît si naturellement à Marie Combes qu'elle présente le 31 août 1778 «une requête en plainte de subornation de témoins» à laquelle Rolland adhère le 28 septembre. Nous verrons plus loin le contenu et le sort réservé à cette requête.

---

* Jusqu'au dénouement de l'affaire Combes, Guillaume Desbiey, Dutruch et consorts mettront en cause les deux fils de Marie Combes qui se répartiraient la tâche, l'un agissant à La Teste, l'autre à Bordeaux. Les assureurs et G. Desbiey ne manqueront pas d'insister sur le mariage du fils aîné, Bertrand, avec Marie Baleste-Marichon, cousine de Rangeard. Ni d'épiloguer sur les conditions mouvementées de ce mariage puisque Marie Combes, opposée à cette union, fit emprisonner son fils sans tenir compte du contrat de mariage, des fiançailles et de la publication du premier ban !

** Si l'on examine les dépositions des 27 témoins, seules celles de Rangeard et du chirurgien Jean-Baleste-Baillon, qui se contente de raconter un dîner arrosé de mauvais vin dans le port de La Teste, n'apportent aucun indice de la culpabilité de Marie Combes.

*** Ainsi, le 1er septembre, «au moment de signer (le cayer de confrontation), l'accusé à refusé de le faire». A plusieurs reprises, elle injurie le témoin auquel elle est confrontée, et le 4 septembre 1778, la confrontation ne peut être «continuée de relevée, laditte Marie Combes s'estant trouvé incommodée» (3).

Plus grave est l'accusation portée contre l'équipage de «La Jeune Marie», et plus particulièrement contre son capitaine : s'il a fallu introduire du lest dans la barque - en cours de navigation -, c'est qu'«on a dû soustraire plusieurs barriques de son chargement». Mais devant le témoignage concordant de plusieurs patrons de barque qui assurent n'avoir assisté à aucun déchargement, Marie Combes fait machine arrière et les assureurs de faire remarquer : «l'idée de cette soustraction n'est plus qu'une conjecture calomnieuse». Dignac n'en est pas quitte pour autant : pourquoi n'a-t-il pas déclaré à Port-Louis la découverte de la quinzaine de barriques trouvées pleines d'eau ? Ses aveux actuels devant l'Amirauté de Guyenne ne cachent-ils pas une vengeance à assouvir ? Et vient enfin l'argument-massue de Marie Combes et de Rolland contre leur Capitaine : «dans le système de la fraude dont on nous accuse, disent-ils, nous avons dû concerter la perte de la barque. Aussi a-t-elle péri. Mais ce concert suppose nécessairement la complicité du capitaine».

Bien sûr, Dignac s'en défend. Il rappelle l'état de délabrement dans lequel se trouvait «La Jeune Marie d'Arcachon» à la fin de l'année 1776 et les refus répétés de Marie Combes de faire effectuer les réparations nécessaires. Quant aux dépositions des maîtres de barque Debourdieu et Desclaux, jointes à celles de l'équipage, en confirmant les relâches successifs, les calfatages réitérés, le travail continuel de la pompe, elles apportent la preuve que Dignac voulait sauver sa barque et mener à bien l'expédition qui lui avait été confiée.

Le 29 septembre 1778, Marie Combes introduit une nouvelle requête «pour proposer des faits justificatifs» - Rolland s'y associe le 2 octobre -, suivie le 8 octobre d'une seconde requête «pour qu'il luy soit permis de prouver les faits qu'elle a coartés» (1).

Roche de Crassé et Marie Déjean, de leur côté, ne restent pas inactifs. Toujours le 29 septembre (y aurait-il eu concertation ?), le Commissaire de la Marine demande «sa relaxance», imité le 2 octobre par la nièce de Marie Combes.

Le 16 novembre, les assureurs signifient à l'Amirauté de Guyenne leur Requête imprimée contenant leurs conclusions. Mieux, ils répondent même, par avance, aux prétendus faits justificatifs de Marie Combes et surtout ils répliquent à la requête en subornation qui vise, apprend-on, le receveur des Fermes Guillaume Desbiey, le négociant Pierre Portié et le tonnelier Dutruch. Desbiey serait suborneur pour avoir organisé le passage à Lanton et adressé à son abbé de frère les Dutruch et François Dignac pour qu'ils «préparent» leurs dépositions ? Portié et Dutruch père seraient suborneurs pour avoir «voulu corrompre des bouviers» ? Pour Chicou-Bourbon et ses collègues, il s'agit là de calomnie, de suppositions gratuites «dignes du mépris de la Justice». Mais l'élément nouveau, dramatique, qui va commencer à envenimer le climat à La Teste, c'est que Marie Combes cite Jean Dutruch aîné «comme accusant son frère Bourillon de parjure dans les faits dont il a déposé contre les accusés» !

Pour les assureurs, il ne servira à rien à Marie Combes de démontrer qu'elle a acheté du vin en 1772, 1773, 1774 et 1775 : elle en avait besoin pour le «cabaret exploité de tous les temps dans sa maison». Qu'elle dise plutôt qui lui a vendu le vin de la prétendue cargaison. La négociante s'offre de prouver que Dignac dirigea les réparations de «La Jeune Marie» et que le charpentier les trouva suffisantes : alors pourquoi y-a-t-il eu plusieurs calfatages ? Jean Baleste-Baillon a bu du vin «excellent» que Dignac était allé chercher dans sa barque : mais ne venait-il pas

«du tierçon et du baril qui contenoient la buvante de l'équipage et la boisson du capitaine ? ».

Le 31 décembre 1778, Marie Combes présente une nouvelle requête toujours «pour prouver les faits par elle coartés». Le 3 janvier 1779, Roche de Crassé signifie son mémoire imprimé mais ne se présente pas à l'audition du 7 où son absence et celle de Marie Déjean font l'objet d'un procès-verbal. Et le jugement de l'Amirauté intervient alors :

«Nous faisant droit aux parties déclarons la ditte Marie Combes et le dit Jean-Baptiste Rolland, atteints et convaincus du crime de faux chargement a eux mis sus. Pour réparation de quoy condamnons tant laditte Marie Combes que ledit Jean-Baptiste Rolland estre conduit à la chaîne pour y estre attaché et servir en qualité de forçat sur les Galères du Roy à perpétuité, préalablement flétry d'un fer planté sur le port de la présente ville près la bource commune des marchands et y demeurer exposés pendant une heure chaque jour depuis l'heure de midy jusqu'à une heure ; avec chacun un écriteau à la tête portant ces mots : coupable de faux chargement. Ce fait, laditte Marie Combes estre enfermée pour sa vie dans une maison de force, préalablement flétrie d'un fer chaud imprimant une fleur de lis et ledit Jean-Baptiste Rolland este conduit à la chaîne pour y estre attaché et servir en qualité de forçat sur les Galères du Roy à perpétuité, préalablement flétry d'un fer chaud imprimant les trois lettres GAL. Et sur l'accusation intentée contre laditte Marie Déjean nièce de laditte Marie Combes avons mis hors de cours. Déchargeons le sieur Roche de Crassé de l'accusation contre luy intentée ; lui enjoignons néanmoins d'estre plus circonspect à l'avenir. Au surplus condamnons laditte Marie Combes et ledit Jean-Baptiste Rolland chacun en douze livres d'amande envers son Altesse Sérénissime Monseigneur l'Amiral et en tous les dépens du procès. Moyennant ce, tant sur les requêtes en subornation de témoins et offres de preuve de faits justificatifs (...) et autres conclusions généralement prises par toutes les parties déclarons n'y avoir lieu de prononcer».

II – DES PROTECTEURS SECRETS ET DÉCLARÉS

Le premier moment de stupeur passé, Marie Combes et Rolland interjettent appel de cette sentence devant le Parlement de Bordeaux. Il leur faut désormais gagner du temps, faire en sorte que les différentes requêtes que l'Amirauté a superbement ignorées soient prises en compte, appeler d'autres témoins à la rescousse, obliger leurs protecteurs à les tirer du mauvais pas où ils se trouvent. (9)

Cet aspect de l'affaire Combes est largement développé dans les Mémoires des Assureurs, de Guillaume Desbiey et du tonnelier Dutruch qui a pour avocat Romain de Sèze. Ainsi, Marie Combes a «multiplié ses protecteurs parmi les personnes de La Teste et de Bordeaux dont la fortune, le crédit, le rang et les places pouvoient lui devenir utiles». Comment ? «En rampant avec les valets et les domestiques dans les écuries, les cuisines et les antichambres pour arriver jusqu'aux appartemens de maîtres», mais aussi «par la recherche de sa parure, le faste de ses coëffures et de ses habits de Teysterine», la négociante liait facilement connaissance en passant pour une personne importante. Il ne lui restait plus alors qu'à changer ses nouvelles amitiés en protecteurs «par de grands présens en poissons de La Teste - turbots superbes et soles magnifiques» (2). Le procédé peut surprendre mais Guillaume Desbiey le confirme : à son arrivée à La Teste, il eut «à rejetter plusieurs fois des présents de poissons et de gibier» de Marie Combes, pour se conformer «aux devoirs de sa charge» (10).

Pour reprendre les termes de l'avocat de Sèze, il est évident que la cabaretière de La Teste «a des relations, des gens intéressés à lui fournir des renseignements utiles à sa défense». Comment expliquer en effet que la Tournelle attende plus de deux ans avant de se prononcer ?

Condamnée le 7 janvier, Marie Combes présente ses premières conclusions dans un mémoire imprimé en date du 7 juillet 1779 auquel elle adjoint le 22 janvier 1780 «son Dire signifié». Quant à Jean-Baptiste Rolland, moins expéditif semble-t-il, il attend le 28 janvier 1780 pour faire connaître ses arguments. Les deux accusés ont donc bénéficié d'un an de répit pour préparer leur contre-attaque.

Pour sa défense, Marie Combes impute maintenant clairement à Jean Dignac le crime de barraterie de patron. Pour elle, il est sûr que le capitaine a trouvé à chacune de ses relâches «l'occasion de vendre du vin» et qu'avec la complicité de l'équipage, il a «remplacé le vin de la cargaison par de l'eau».

Elle reprend les termes de ses requêtes négligées par l'Amirauté : son maître de barque est responsable des réparations de «La Jeune Marie» ; ses chais étaient remplis de vins achetés depuis 1772. Elle en rajoute : les frères Dutruch et les bouviers ont goûté à plusieurs reprises du vin de la cargaison et tous les trouvèrent très bon ; lors de l'arrimage des barriques, une fausse manœuvre fit en «lâcher quelques-unes et il fut reconnu que ce qui en sortoit étoit du vin» ; Dignac a surveillé toutes les opérations et a même «couché quelquefois dans la maison de Marie Baudens (*)». Enfin, elle avoue - par écrit - «qu'une partie du vin de la barque «La Jeune Marie» fut portée par le chemin défendu par la Ferme, appellé de Carreyre».

Quant aux accusations de subornation, elle les formule à présent contre Jean Dignac, coupable d'avoir voulu «corrompre» l'équipage ; contre Jean Dutruch et Guillaume Desbiey. Dignac a donc pris la place de Portié dans le système de défense de Marie Combes. Celle-ci s'en tient encore à ce qu'ont dit, plus ou moins expressément, les vingt-sept témoins de l'information devant l'Amirauté de Guyenne, tout en mettant l'accent sur la responsabilité du receveur Desbiey dans la subornation des témoins et sur les révélations du propre frère de Bourillon, Jean Dutruch aîné.

«Intimés sur l'appel de la sentence de l'Amirauté de Guyenne», les assureurs répliquent à Marie Combes et Jean-Baptiste Rolland par un long mémoire imprimé dans lequel ils concluent en demandant à la Tournelle de «mettre hors de cour sur l'appel interjetté (...) et d'ordonner que la sentence (du 7 janvier 1779) sortira son plein et entier effet». Pour Chicou-Bourbon, Guiraut de Lanere, J. Alquier aîné et les autres négociants-assureurs, auxquels s'est joint le Procureur-Général du Roi en la Cour, l'exercice est d'autant plus facile qu'il n'y a guère d'éléments nouveaux dans les mémoires des accusés. Le texte de 1780 est pratiquement identique à celui du 16 novembre 1778.

Marie Combes se rend compte que «sa défense ne paroît pas assez convaincante». Ses défenseurs et ses protecteurs aussi. Malgré les objurgations des assureurs,

* Epouse Combes en janvier 1779, Marie Baudens devient «veuve Combes» dans les écrits de 1780. Pierre Combes est donc décédé courant 1779 ou début 1780.

la Tournelle saura temporiser et le clan Combes aura tout loisir pour préparer une meilleure riposte et fournir de nouveaux arguments. Très vite, le choix est arrêté : seule la procédure en subornation peut amener un résultat positif, aussi convient-il d'accumuler les imputations contre les «ennemis» de la négociante - Jean Dignac, Dutruch-Bourillon, Desbiey -.

Dans leurs prisons, Marie Combes et Rolland reçoivent et déjeunent même avec leurs «amis» testerins et bordelais. Tout ce beau monde discute, se concerte, intrigue. Les allées et venues sont étroitement organisées par Bertrand Combes et son jeune frère, Marie Déjean et sa cousine germaine Marie Baudens. Guillaume Desbiey relatera ces «menées» avec virulence : «associée à tous les fraudeurs du pays, vivant dans la plus intime liaison avec toutes les femmes perdues de La Teste : c'est à dire toutes les filles devenues mères sans mari et toutes les veuves accouchées d'enfants posthumes long-temps après leur viduité ; tenant d'ailleurs à un grand nombre de familles pauvres et à quelques familles accréditées de ce lieu (La Teste) par des relations de parenté, d'affinité, par des relations mêmes multipliées de commérage, comme ayant tenu beaucoup de leurs enfans sur les fonts baptismaux (...), Marie Combes avoit, d'avance, à sa main une foule de gens prêts à se dévouer au parjure pour elle ... Aux intrigues concertées des deux nièces, des deux fils, se joignoient encore celles des parents, des alliés, des amis, des commères, des compères, des débiteurs et des débitrices de Marie Combes, des prostituées (*) dont elle étoit restée l'amie et qui, sous sa protection, se croyoient un peu moins exposés à l'opprobre public» (10).

Recrutement de témoins, manœuvres subornatoires, pressions occupent les partisans de Marie Combes jusqu'à la fin de l'année 1780. Quant à Rolland et à son associée, ils entendent tirer profit de l'actualité judiciaire : dans le cadre de l'affaire des sieurs et dame Nieaud, plusieurs personnes, alors emprisonnées dans les mêmes murs, sont accusées de subornation et font paraître leurs Mémoires en janvier 1781. Marie Combes en prend connaissance et voit «qu'on leur imputoit d'avoir corrompu des témoins dans un souper à prix d'argent».

Le 30 mars 1781, elle présente une nouvelle requête en subornation où elle articule quarante faits, avec en bonne place «un souper chez le sieur Cravey» ! (11). Est-ce la démarche qu'attendait la Tournelle ? Le même jour - 30 mars 1781 -, la Cour «fait droit des appels que Marie Combes et Rolland avoient interjetés de la Sentence, dans le chef qui avoit déclaré n'y avoir lieu de prononcer sur leurs requêtes en subornation». Et en conséquence, elle leur permet d'informer des faits de subornation devant un Commissaire de la Cour.

Marie Combes demande alors l'audition de cent quatre témoins. Pas moins. L'information commence le 28 avril pour se terminer le 5 juillet 1781. Il n'est pas une famille de La Teste qui, de près ou de loin, ne soit touchée par cette vaste opération : le lieutenant des canonniers Taffard de La Ruade et Pierre Peyjehan aîné sont entendus au même titre que la servante Marie Manieu et la couturière Jeanne

* Dans un extrait du procès-verbal de l'inspection de la paroisse Saint-Vincent effectué par Jérôme-Marie Champion de Cicé le 22 juin 1783, il est dit : «Quelques pécheurs publics. Pas de concubinaires, pas d'usuriers, pas de superstitions, quelques ivrognes. Pas de femmes publiques» (12). La situation s'était donc améliorée puisque le 15 août 1777, les Testerins assistent, à la sortie de la messe, à l'arrestation, par les cavaliers de la Maréchaussée, de Catherine Lalande «dénoncée à M. le Maréchal Duc de Mouchy comme une infâme prostituée».

Turfy. Certains ne racontent que ce qu'ils ont vu ou entendu. Beaucoup récitent ce qui leur a été soufflé. Malheureusement, la leçon est souvent mal apprise quand ce n'est pas le courage qui manque, devant l'appareil judicaire, pour aller jusqu'au bout du mensonge. Marie Combes et Rolland regrettent que tous leurs témoins ne sachent pas écrire. Comme François Baleste-Baillon qui a accepté que Rolland lui rédige sa déposition pour qu'elle soit jointe à la procédure !

Non seulement la négociante et son «chargé d'affaires» veulent prouver qu'il y a eu subornation de témoins dans l'information devant l'Amirauté de Guyenne, mais aussi faire apparaître que Guillaume Desbiey a été «le chef des suborneurs, le provocateur principal de la subornation des témoins ouïs contr'eux». Quelle est donc la situation du receveur des Fermes de La Teste lorsque se termine l'information ? Dans un Placet qu'il adressera au Contrôleur Général des Finances, Desbiey l'analyse ainsi (13) :

«Telle étoit la pénurie de (preuves) et la suspicion des témoignages qui me nommoient dans une information où (Marie Combes) avoit fait entrer jusqu'à 104 témoins, que M. le Procureur Général du Parlement de Bordeaux, magistrat recommandable par ses grandes lumières et sa grande expérience, n'avoit cru pouvoir requérir le moindre décret contre moi».

Les mois passant, tout change. Le receveur le reconnoit bien volontiers : «Par une des ces fatalités qui peuvent quelquefois obliger la justice dans les tribunaux même qui lui sont les plus fidèles, j'ai été sur cette information décrété d'abord de prise de corps par la Tournelle du Parlement de Bordeaux...».

Dans un autre document, Guillaume Desbiey situe à la date du 11 Décembre 1781 ce décret qui le conduit - hélas ! - à négliger ses registres et provoque «des scènes barbares renouvelées chaque jour dans (son) domicile». Il souffre alors, ainsi que sa femme, «d'une maladie affreuse, dont les symptômes, suivant les gens de l'art, annoncent un empoisonnement». Qu'importe. N'ayant pu faire appel, il se «remet» dans les prisons, rend son audition et obtient son élargissement provisoire. (14)

Les événements ne prendraient-ils pas ainsi la tournure escomptée par Marie Combes, ses protecteurs et Jean-Baptiste Rolland ? «On» se charge de la faire savoir. Et le 28 février 1782, la Cour décerne vingt-deux décrets. Parmi ces décrets, six, de prise de corps, concernent Jean Dignac, Jean Dutruch-Bourillon, Guillaume Desbiey, Jean Fleury, Etienne Turpin - négociant et beau-frère de Desbiey -, et Pierre Portié. Sont décrétés d'ajournement personnel : Charles Dutruch, Jean Eyquem, l'abbé Desbiey - chanoine de St André - et Pierre Turpin, le curé de Lanton. Sont décrétés de soit ouï : Gérard Cravey et sa femme Marie Portié, Pierre Duman, le tonnelier Jean Taffard fils aîné, Jean Lacaze dit Mayé et sa sœur Nanon, Marie Dignac dite Gastonne, Pierre Dehillote dit Granjay, François Lalande, Jean Lalanne, François Dignac et Jean-Baptiste Rangeard.

Le 2 mars, un huissier accompagné de sept cavaliers de la Maréchaussée arrive à La Teste pour «capturer les décrétés de prise de corps». Ce n'est une surprise pour personne : l'abbé Desbiey avait fait immédiatement avertir les six intéressés. Logeant chez son cousin Portié, le capitaine Jean Dignac, bien que souffrant, s'est aussitôt échappé si bien que toutes les perquisitions ne donnent rien. (15)

Guillaume Desbiey, toujours malade de son mystérieux empoisonnement, est alité. Aussi, ne se saisit-on pas de lui, ce qui permettra plus tard à Marie Combes

d'insinuer - dans son Tableau des Faits - que le receveur des Fermes de La Teste a lui aussi pris la poudre d'escampette ce jour-là.

Dans l'après-midi du 2 mars 1782, le tonnelier Jean Dutruch-Bourillon, Jean Fleury, Etienne Turpin et Pierre Portié sont «remis dans les prisons de la Cour». Les jours suivants, les interrogatoires se succèdent. La contumace est instruite contre Jean Dignac, mais aussi contre Jean-Baptiste Rangeard : au service du Roi, son décret en ajournement a été commué en prise de corps !

Le 12 mars, le témoin numéro 1 de Marie Combes, Jean Taffard fils aîné, est interrogé. A La Teste, parmi ceux qui suivent les péripéties de la procédure, beaucoup s'étonnent que le jeune tonnelier ait été décrété de soit ouï. Sa famille n'est-elle pas tout acquise à la veuve Combes ? Sa déposition, em mai 1781, n'a-t-elle pas conforté la position de la négociante ? En fait, le fils Taffard se trouve devant un bien cruel dilemme : ou il désavoue sa mère, Anne Magné, sa tante, Marie Magné, et son oncle, Jacques Dartigue, et les convainc de faux-témoignage, ou il persiste dans son récit du souper chez le sieur Cravey et il se rend parjure et compromet plusieurs hommes innocents. Il choisit finalement un moyen terme : il ne peut pas dire s'il y eut souper chez Cravey mais déclare qu'il entendit compter de l'argent et que ce soir-là, chez Cravey, Guillaume Desbiey, Dutruch-Bourillon et Pierre Portié étaient ensemble.

Le 21 mars, Desbiey est enfin cueilli au saut du lit par «les archers» qui n'ont pas hésité à pénétrer dans sa chambre - «outrage révoltant pour la grande sensibilité de sa femme» qui mourra, quelques semaines plus tard, le 15 avril. Le receveur obtient bien vite son élargissement provisoire. Aussi, fin avril, Marie Combes et Rolland présentent une requête en ampliation : le 1er mai, la Tournelle leur accorde l'élargissement qu'ils sollicitaient «à la charge de ne pas désemparer de la Ville et de se présenter toutes les fois qu'ils en seroient requis à peine de conviction, comme aussi de donner bonne et suffisante caution pour répondre des événements». Pour les adversaires de Marie Combes, cette décision favorable, la négociante la doit à ses protecteurs car il faut qu'elle soit libre au moment où les témoins vont être récolés et confrontés. Et de fait, Marie Baudens et Rolland vont loger dans la rue Sainte Eulalie, qu'emprunteront les Testerins qui seront appelés à Bordeaux.

Le 16 mai 1782, Jean Fleury, Etienne Turpin et Pierre Portié obtiennent leur ampliation ; seul, Jean Dutruch-Bourillon, qui la demandait avec eux, est mis hors de Cour. Le même jour, un arrêt de la Tournelle règle la procédure à l'extraordinaire et permet à Marie Combes et Jean-Baptiste Rolland de faire entendre dix-huit nouveaux témoins. Cette nouvelle information se déroulera du 31 mai au 12 juillet 1782.

Convaincus de l'efficacité de leurs relations, la négociante et son acolyte agissent en toute impunité. «Prévenus des heures de départ (des témoins) de La Teste, et pouvant prévoir aisément celle à peu-près où ils entreroient en Ville, ils (sont) aux aguets à leurs fenêtres : ils (font) tenir en station, ou l'une des nièces, ou l'un des fils Combes, pour être avertis du moment où chacun de ces témoins arrivent, et pour s'en emparer à ce moment même. Ils les (font) monter à leur chambre et ne les (laissent) aller au récolement et aux confrontations, qu'après les avoir préparés par de longues conversations à ce qu'ils aur(ont) à y dire. Ils pourchassent même jusques dans leurs auberges ceux qui peuvent avoir échappé à ces préparations,

ou ceux qu'ils craign(ent), dans la réflexion, de n'avoir pas assez bien préparés. Ils (font) encore accompagner la plupart par le plus jeune des fils de Marie Combes, qui reste au milieu d'eux dans les salles même du Palais, pour raffermir sans doute par sa présence les leçons qui les (ont) préparés, jusqu'à ce qu'on les appelle alternativement pour les récolements et confrontations» (10).

Une question se pose : comment Marie Combes et Rolland ont-ils choisi leurs témoins (*) ? A la lecture des différents mémoires, il apparaît qu'ils ont fait venir à la barre quatre types de personnes :

- tout d'abord, leurs obligés – parents, amis - auxquels ils avaient prêté des sommes plus ou moins rondelettes ;
- ensuite, profitant de leur connaissance parfaite des «secrets» testerins, ceux qui portent quelque larcin ou méfait sur la conscience ;
- mais aussi, tous ceux qui en leur for intérieur, par rancune et même par haine, rêvent de se venger qui du receveur des Fermes, qui de Jean Fleury, qui de Dutruch-Bourillon ;
- Enfin, pour donner le change, quelques notables ou Testerins au-dessus de tout soupçon.

Les multiples confrontations qui émaillent les deuxième et troisième trimestres 1782 sont l'occasion d'un invraisemblable déballage que les défenseurs des assureurs, de Guillaume Desbiey, de Jean Fleury, d'Etienne Turpin et de Jean Dutruch auront à cœur de reprendre par le menu lorsqu'il s'agira de convaincre la Tournelle que leurs clients ont été faussements accusés par Marie Combes et Rolland.

A vouloir trop prouver de faits, en multipliant et les détails et les témoignages, la négociante a fait un mauvais calcul. Le commissaire de la Tournelle constate régulièrement que le moindre événement fait l'objet d'autant de versions qu'il y a de témoins quand il n'évolue pas, dans la bouche d'une même personne, de l'audition au récolement. (16)

Mais où veut en venir Marie Combes ? Pour elle, tout s'enchaîne sans l'ombre d'une difficulté. Jean Dignac, suborné par Guillaume Desbiey, est coupable de subornation sur son équipage. Dutruch, malheureusement pour lui toujours «prisonnier à la Conciergerie du Palais», suborné aussi par Desbiey au cours d'un souper chez Cravey, a voulu corrompre les bouviers. Jean Fleury, Pierre Portié et Etienne Turpin, parties prenantes au souper, ont suborné eux aussi les bouviers. Jean Eyquem s'en tire mieux : il n'aurait été que «préparé» par son capitaine aidé pour l'occasion par Fleury. Charles Dutruch, tout comme François Dignac, «régalés» à Lanton par le curé Turpin, auraient été «victimes de la subornation pratiquée envers eux» par l'abbé Desbiey qui se voit - incidemment - accusé d'avoir voulu naguère «attenter à la pudicité» de la négociante ! Le négociant Duman, Gérard Cravey et sa femme Marie Portié et tous les autres décrétés se voient, à divers titres, vouer aux gémonies. Mais en fin de compte, les accusations les plus graves et les plus nombreuses tombent sur la tête de l'ennemi numéro 1 : le receveur Guillaume Desbiey.

Il faut donc que la Tournelle condamne sans appel tous ceux sur lesquels la Cour a jeté l'opprobre dès le 28 février 1782.

* Voir liste en annexe

Qu'importe si la cause de Marie Combes exacerbe «la haine que Dutruch aîné porte depuis long-temps à Dutruch-Bourillon». Qu'importe si toute une famille - les Taffard (*) -, choisie parce qu'elle exerce principalement le même métier que les Dutruch avec en prime «un fond de jalousie», s'empêtre et s'enfonce dans les faux témoignages. Qu'importe si Jeanne Duha, Marie Lassalle, Jeanne Despiet et Marie Darmaillac se contredisent. Qu'importe si des témoins à charge doivent aussi passer aux aveux : qui d'un vol de résine, qui d'un vol de foin, qui d'un vol de blé.

La fin justifie les moyens. De plus, Marie Combes apprend avec satisfaction que la Compagnie des Fermiers Généraux vient d'ordonner «une enquête sur la gestion de son receveur à La Teste» dont elle charge un jeune inspecteur, M. de Montcloux. Administration impopulaire, la Ferme s'émeut de l'agitation qui se perpétue autour de Desbiey. Les plus fermes soutiens de Marie Baudens et de son associé Rolland, les Peyjehan, les Baleste-Marichon et les Rangeard (**), sauront - à n'en pas douter - faire comprendre à M. de Montcloux qu'il est de l'intérêt de tout le monde de retirer Guillaume Desbiey de La Teste, bref, de le sanctionner. Ce serait un événement qui pourrait influencer favorablement le Parlement...

Michel BOYÉ

N.B. : La troisième partie : LE DERNIER ACTE (1783-1784) ET SES CONSÉQUENCES paraîtra dans le prochain bulletin.

* Voir annexe II

** Parmi lesquels, Jean Rangeard dit Fineton «qui signifie un homme qui trompe» : ce sobriquet lui aurait été donné «pour la multiplicité de ses fraudes» (17).

ANNEXE I

En deux temps, Marie Combes a obtenu l'audition de 122 témoins : d'abord 104, puis 18. Le dépouillement des documents disponibles n'a pas permis de les identifier tous. Certains aussi n'ont pu retrouver le numéro d'ordre que leur avait donné la Tournelle. Dans la mesure du possible, chaque témoin répertorié est «situé» dans la population testerine de l'époque par des éléments tirés des divers mémoires (profession, liens familiaux, surnoms) ou de l'état civil quand tout risque de confusion était écarté.

2 Bernard BASIGNAN
3 Marguerite PEYROUNE
4 Pierre BALESTE, marchand
5 Louis BENAZET, lieutenant de la Patache
6 Jean BALESTE-MARICHON
7 Bertrande MATELOTE
10 Laurent SAINT-SALVI, commis d'AUDIER
13 Jean-Jacques AUDIER, négociant
15 Jean DUTRUCH aîné, tonnelier
16 Marie CRAVEY, son épouse
18 Jean DUBERNET dit le Rond, bouvier
19 Pierre JOUAN (*), bouvier
20 Léonard DALIS, menuisier
22 Marie DUPIN, femme Bernadet
23 Jean TAFFARD, fils cadet, tonnelier
24 Jean TAFFARD, père, tonnelier
26 Marie MAGNET, femme de Jean Peytrau
27 Jean CONDOM
28 Martin ROBERT
29 Jean MOULIETS
30 Jean TAFFARD, fils aîné, tonnelier
31 François MOULIETS, père de Jean (**)

* Certains documents donnent comme 19ème témoin : Pierre DUJUGE, bouvier. Est-ce le même personne, désignée par les uns par son nom de famille, par les autres par son surnom ?

** Au moment de l'affaire Jette (cf. 1ère partie), il est prénommé Guillaume dans le désistement de plainte.

32 Jeanne DUHA, femme d'un cordonnier
34 André HAMEAU, dit Bazas
35 Martin BERNADET
36 Thérèse FOURMI, épouse de François Beau
37 Thérèse BEAU, sa fille
38 Simone TARENCE
39 Marguerite PRIEU, sa servante
40 Marie BALESTE, veuve de Martin Daisson
41 Marie LETY, dite Rambaude
42 Marie LASSALLE, veuve de matelot, servante
43 Jean ANDRIEU
44 Marie CRAVEY, veuve de François Ferrand
46 Jean DAISSON, fils de Martin et Marie Baleste
47 Pierre PESSALLE
48 Jean BELLANGER jeune, marchand
50 Marie DARMAILLAC
51 Marie AMANIEU, femme Taffard fils aîné
52 Marie EYMERI
53 Anne MAGNET, épouse Taffard père
54 Pascal LACOUR, négociant
55 Jean DIGNAC, dit Praubet, matelot
56 Pierre PEYJEHAN aîné
57 Marie JOUGLA
58 Pierre LATESTE dit Le Rat, bouvier
59 Jeanne DESPIET, servante du juge
60 Guillaume DELIGEY
61 Jean CAMIN, bouvier
62 Pierre DUMORA
63 Luc CAZEAU, dit Maure
64 Luc LAFOND
65 Jean DAISSON
66 Jacques LALANDE
67 Guiraud DUBERNET
68 Martin DAURIS
69 Jean RAMOND, marié en 1780 à Jeanne Vidal
70 Pierre LAFON
71 Charles LARREDE, charpentier
72 Pierre DANTES
74 Jean DAISSON
75 Jean LESCA
76 Jeanne TURFY, couturière ou servante
77 Jean BELLANGER, marchand
81 Jean BALESTE-BAILLON, chirurgien
82 Jean DUHA, marchand et «contrebandier»
83 Dominique DUHA
84 Catherine LABORDE, veuve de matelot
85 Jean MEYNIÉ
86 Guillaume LESTOU
87 Thomas BILAN
88 Jeanne DAISSON
89 Pierre DAISSON
90 Marie DISSENDIE, cousine de Marie Lassalle et locataire de Marie Combes
91 Jacques DARTIGUE dit Jacob, négociant
92 Marie MICHELET
93 Pierre TAFFARD DE LA RUADE, lieutenant des canonniers
94 Marie FAURES
95 Jean EYMERICQ fils
96 Pierre DUBROCA dit Lauret, capitaine
98 Marie DUPUY, épouse de Le Rond
99 Marie PORTIÉ, épouse Cravey
100 Marie BOUSCAUT
101 Jean RANGEARD dit Fineton, capitaine
102 Jeanne DEJEAN
103 François BALESTE-BAILLON, maître de barque
104 Jean-Baptiste LHUISSIER

Figuraient dans cette première information, mais à un rang non déterminé : Guillaume CASTAING, métayer de Jean Fleury, maître LARAILLET et Marguerite POUMAREDE. Par ailleurs, on remarque que Jean TAFFARD fils aîné (témoin N° 30) et Marie PORTIÉ (témoin N° 99) furent décrétés de «soit ouï» : il est donc vraisemblable que parmi les 104 témoins de la première information devaient aussi se trouver les autres décrétés de soit ouï, ou tout au moins certains d'entre eux : Gérard CRAVEY, Pierre DUMAN, Jean LACAZÉ, sa sœur Nanon, Marie DIGNAC dite Gastonne, Pierre DEHILLOTE, François LALANDE, Jean LALANNE, François DIGNAC et Jean-Baptiste RANGEARD.

Enfin, l'avocat de Dutruch, parlant du 81ème témoin qu'il nomme Jean BALESTE - en fait Jean BALESTE-BAILLON - mentionne «qu'il est cousin germain de la bru de Marie Combes, beau-frère de la nommée MERLE» : cette formulation tendrait à prouver que Catherine MERLE a elle aussi été appelée à témoigner.

Se trouvaient dans la deuxième information :

1 Anne BERNET
3 Etienne DEMAISONS, valet de Bordeaux
4 Jean-Baptiste PUJAUX, valet de Bordeaux
7 Barthélémy LANNEGRAND, valet de la Teste, au service de la dame TAFFARD
8 Etienne CAZEAU

9 le sieur MORAS
12 Marie DUPUCH

14 Marie DEYCART
18 Jean CONDOM dit Mouret

ANNEXE II

Au cours de l'information devant la Tournelle, une famille testerine fut particulièrement mise à contribution : les TAFFARD. Le tableau qui suit n'a pas la prétention de dresser la généalogie de cette famille mais de démontrer les liens entre plusieurs témoins choisis par Marie Combes.

Pierre TAFFARD
x Marie CRAVEY

Michel MAGNET
x Marie GOUJON († 1781)

Anne TAFFARD — Jean TAFFARD (N° 24) x Anne MAGNET (N° 53) — Marie MAGNET (N° 26)

x Jacques DARTIGUE (N° 91) mariés le 24 mai 1757

x Jean PEYTRAU

Jean TAFFARD (N° 30) — Jean TAFFARD (N° 23)

x 11 janvier 1780
Marie AMANIEU (N° 51)

Marie PEYTRAU
x 23 août 1774
Pierre Dignac
dit Praubet

Remarque : à la date du 14 août 1774 figurent dans l'état civil de La Teste les fiançailles de Pierre Dignac dit Praubet, fils de feu Bernard DIGNAC et de Marie DUPUCH avec Marie PEYTRAU, fille de Jean PEYTRAU maître de paréage et de Marie MAGNET.
Dans le mémoire pour Guillaume DESBIEY, il est mentionné explicitement que la mère de Jean DIGNAC, dit Praubet, a témoigné. De fait, on trouve dans la seconde partie de l'information une Marie DUPUCH. Qu'en conclure ? De deux choses l'une : ou il y avait à La Teste deux DIGNAC surnommés Praubet - Pierre et Jean -, ou le mari de Marie PEYTRAU et le propriétaire de la tillole empruntée par les Dutruch sont une seule et même personne. Dès lors, la famille Taffard «élargie» aurait fourni un témoin de plus.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1 A.D. Gironde, 6 B 658 - sentence du 7 janvier 1779
2 B.M.A., Supplique des Assureurs
3 A.D. Gironde, 6 B 891 - information, interrogatoires et confrontations
4 B.M.A. Supplique des Assureurs et Mémoire des Assureurs (1778 et 1780)
5 B.M.A., Mémoire des Assureurs
6 B.M.A., Tableau des Faits

7 B.M.A., Mémoire pour Jean Dutruch
8 B.M.A., Mémoire de Jean Fleury
9 A.D. Gironde, Parlement - arrêt du 10 mars 1781 : l'appel de Marie Combes et de Jean-Baptiste Rolland est du 15 janvier 1779.
10 B.M.A., Mémoire pour Guillaume Desbiey
11 En août 1778, Marie Combes n'avait présenté que dix-sept faits de subornation contre quarante en mars 1781. Quand on sait qu'elle est restée en prison de juillet 1778 à mai 1782, on peut légitimement s'interroger sur l'origine de ses informations «nouvelles».
12 Voir Jacques Ragot : «La vie et les gens pendant les siècles où La Teste de Buch vécut sous la menace des sables».
13 A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77
14 Cité par l'abbé Moura, «Guillaume Desbiey, receveur-entreposeur des Fermes à La Teste - 1771/1785». Cette première arrestation de Guillaume Desbiey n'apparaît pas clairement dans son Mémoire de 1784, alors que les dates du 4 et 21 mars 1782 sont explicitement mentionnées.
15 D'après Marie Combes (Tableau des Faits), «c'est chez Portié, son cousin, que Jean Dignac logeait depuis qu'il avoit vendu son bien... il y étoit malade au moment où la Cour décerna les décrets, d'où il s'évada». Et elle ajoute que «Portier l'a conduit à Bayonne, pour le faire passer en Espagne».
16 La Tournelle avait décidé que l'information se ferait «par devant le sieur de Raigniac conseiller du Roi en la Cour qu'elle a à cet effet commis et député».
17 Il s'agit là d'une explication donnée par l'avocat de Dutruch. Jean Rangeard se défendra en disant que ce sobriquet avait été d'abord donné à son père !

N.D.L.R. : Notre confrère Denis BLANCHARD-DIGNAC nous précise que sa famille (celle du Ministre Pierre DIGNAC) ne présente pas de parenté directe avec celle du capitaine Jean DIGNAC, dit Mariaille, impliqué dans l'affaire Combes.

Pour ceux que la généalogie intéresse, ils pourront se référer à l'ouvrage de Denis et Christophe BLANCHARD-DIGNAC : «Etat Civil au Captalat de Buch» paru en 1973. Cet ouvrage, dont la Société possède quelques exemplaires, traite de la plupart des familles anciennes du Pays de Buch (72 familles étudiées).

— oOo —

ASPECTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LA LANDE AU XVIIIème SIECLE :

LACANAU ET LES PAROISSES VOISINES

L'intention de cet article est de présenter quelques aspects de la vie économique et sociale dans la lande au XVIIIème siècle, à travers l'étude de quelques paroisses : Lacanau surtout, mais aussi Le Porge, Saumos et Le Temple : n'ont-elles pas valeur d'exemple pour l'ensemble des villages landais du Pays de Buch à la même époque ?

LE PAYS ET LES HOMMES

Le paysage de la lande au XVIIIème siècle a été maintes fois décrit : vaste étendue de broussailles, d'ajoncs, d'arbustes, de bruyères. La forêt, des chênes souvent, ne subsiste qu'à l'état de lambeaux sur les terrains les plus secs, les mieux drainés, en bordure des ruisseaux. Aussi, les terres de labours et avec elles les lieux habités, villages ou hameaux épars, ont-ils été conquis non sur la lande mais sur la forêt, dont ils occupent la lisière ou les clairières intérieures, comme en témoignent les cartes du temps, les cartes de Belleyme ; chaque village dispose ainsi d'une pièce de bois d'étendue variable. Au Temple, il n'y en a d'autres *«que ceux qui bordent les champs»* note l'abbé Baurein à la fin du siècle (1). Partout le paysage agricole associe lambeaux forestiers, terres à labours, vastes étendues de lande et pignada naissante.

Dans ces vastes landes, tristes et monotones, les hommes sont peu nombreux. Au nord du Bassin d'Arcachon, les densités de population vont même en décroissant des paroisses de l'intérieur vers les paroisses océanes.

— Tableau 1 : La Lande au XVIIIème siècle, un «désert humain» (2) :

Paroisses	*Population en 1781*	*Densité*
Saumos	400	6,9
Le Temple	420	5,8
Lacanau	700	3,2
Le Porge	510	2,8

Les hommes ont, dans ce pays plutôt inhospitalier, guère favorisé par la nature, une solide réputation de rudesse, voire de grossièreté. Dès 1719, Claude Masse opposait en Médoc la politesse des vignerons et des laboureurs du vignoble à la «sauvagerie» des pâtres de l'intérieur (3). *«Je suis dans une misérable lande éloignée de toute société,* note en 1781 le curé de Salaunes, *car je n'ai dans ma paroisse ni juge, ni notaire, ni chirurgien ; en un mot, je n'ai que des sauvages»* (4). Il n'y a guère en effet d'«élite» sociale dans la lande au XVIIIème siècle. A Lacanau, encore en 1794, le maire, tailleur d'habits, et les officiers municipaux, laboureurs «ne savent ni lire, ni écrire» (5). Enfin, en janvier 1812, J. Hameau, docteur en médecine à La Teste, écrivit dans son «Mémoire sur les maladies autour du Bassin d'Arcachon *«... que l'on considère les Landes, on y verra presque partout une terre marécageuse et peu cultivée, des habitants pauvres, mal nourris, exposés à de grandes fatigues, ignorants et privés de tous les avantages que le commerce et l'industrie peuvent procurer ; qu'on ajoute à cela le manque de gens de l'art bien éclairés, qui ne sont placés qu'à de grandes distances, et l'on n'aura encore qu'une idée imparfaite de ce malheureux pays ...»* (6)

L'univers quotidien des habitants de la lande traduit la même rudesse, qu'il s'agisse de l'alimentation, du vêtement ou de la maison. Dans un «Etat de ce qu'on estime qu'il coûterait de l'établissement de cent familles dans les landes de Bordeaux» (7), daté de 1757, apparaît le trousseau paysan : souliers ferrés et sabots, chemise de grosse toile, capote de laine brune avec capuchon, gilet, culotte, guêtres, tricot blanc à manches. Pour ce qui est du logement, Edouard Ferret a laissé au milieu du siècle dernier une description précise de la maison paysanne : *«Leurs maisons,* écrit-il, *sont obscures, humides, sans carrelage, sans plafond ni fenêtre et l'air et la lumière n'y pénètrent qu'incomplètement. Elles sont recouvertes de chaume, une seule chambre suffit souvent à toute la famille* (8). En 1784-1786, l'abbé Baurein notait que dans la lande, les paysans se servaient d'argile «à défaut de pierres pour construire leur chaumière». Pendant la Révolution, les administrateurs du canton de Castelnau, s'adressant à l'administration départementale, écrivaient, à propos de l'impôt des portes et fenêtres : *«Vous remarquerez sans doute sur ces états que le nombre des portes est supérieur à celui des fenêtres. Vous n'en serez pas étonné d'après l'assurance que je vous donne que dans nos communes de la lande, plusieurs maisons n'ont pas une seule croisée et qu'elles n'ont qu'une porte servant d'entrée commune aux habitants et à la lumière»* (9).

LES ACTIVITÉS

En l'absence de recensement ou de dénombrement, les registres paroissiaux sont d'un secours appréciable pour la connaissance des activités et de la composition sociale des paroisses de la lande au XVIIIème siècle, à l'exemple de Lacanau.

— Tableau 2 : la physionomie sociale de Lacanau au XVIIIème siècle (1702-1815)

Activités	*Nombre de mentions sur les registres de mariages*
Travail de la terre, de la forêt, de la pêche :	
— Laboureurs	86
— Brassiers-journaliers	110

– Vignerons	4
– Pasteurs	72
– Gardeurs	47
– Résiniers	142
– Pêcheur	1
TOTAL	462 (86,5 %)
Artisanat :	
– Forgeron	1
– Charpentiers	15
– Scieur de long	1
– Charrons	3
– Menuisiers	4
– Meuniers	9
– Tisserands	14
– Tailleurs	12
– Sabotier	1
– Maçon	1
TOTAL	61 (11,5 %)
Transport - Professions «libérales» - Commerce :	
– Marchand	1
– Marchand - quincailler	1
– Marinier	1
– Officier de marine	1
– Lieutenant des douanes	1
– Notaire	1
– Officier de santé	1
– Chirurgiens	4
TOTAL	11 (2 %)
Sans mention et activités mal définies	346
TOTAL GÉNÉRAL	880

La répartition des époux parmi les divers métiers dénote le caractère profondément rural de Lacanau (10). Rural mais non agricole : la culture de la terre cède le pas au travail forestier et à l'élevage.

L'activité économique locale est en effet en accord avec les conditions du milieu. Les sols, maigres, «terres de peu d'humeur», tirent avantageusement parti de l'association des labours et des terrains de parcours communaux souvent appelés «vacants» ou «padouens». L'élevage des brebis et des moutons fournit, en effet, les fumures nécessaires à la fertilisation des terres à céréales. Au sujet du Temple, l'abbé Baurein écrit à la fin du siècle *«qu'on n'y recueille que des seigles et des millets, on n'y élève beaucoup de brebis et on le fait d'autant plus facilement qu'il existe dans cette paroisse des landes considérables qui servent à leur pâturage»* (11). Mais la situation des éleveurs est très précaire. Les épizooties ne sont pas rares d'autant plus que les pasteurs abreuvent très fréquemment leurs troupeaux avec l'eau croupissante de trous creusés dans le sol à un mètre de profondeur. En mai 1764,

«l'épidémie des brebis des landes fait des ravages affreux» (12) note le subdélégué de Lesparre. En 1768, puis en 1776 et dans les années suivantes, l'épizootie se manifeste encore de façon virulente ...

Quant aux labours, ils portent seigle, sarrasin, millet surtout, maïs ou «bled d'Espagne» et plus rarement froment.

– Tableau 3 : production agricole de quelques paroisses de la lande (période révolutionnaire, année commune) (13)

Paroisses	Production en quintaux							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Lacanau	83	1850	217	–	–	–	575	2725
Le Porge	152	3357	562	39	35	50	16	4211
Le Temple	22	1170	274	10	–	13	140	1629
Saumos	18	1489	23	1	–	–	790	2321

Nota : colonne 1 : froment - Colonne 2 : seigle - Colonne 3 : maïs - Colonne 4 : panis, blé noir, sarrasin, riz - Colonne 5 : pois, haricots, «mongettes» - Colonne 6 : patates, châtaignes - Colonne 7 : orge, avoine, millet - Colonne 8 : TOTAL.

Le seigle, avec 72,2 % de la production locale, est la céréale dominante, très loin devant l'orge, l'avoine, le millet (13,9 %) et le maïs (9,9 %). Pois, haricots, lentilles, fèves et patates (14) ne forment que des compléments alimentaires très secondaires tandis que le froment est à peine cultivé (2,5 %). A Lacanau (21 %) et à Saumos (34 %) le millet, l'orge et l'avoine occupent une grande partie des terres labourables.

Les rendements à l'hectare sont faibles et comme les surfaces cultivées sont peu étendues, le pays ne peut qu'imparfaitement nourrir de faibles effectifs de population. Au Porge, en 1793, un état de recensement du bled-seigle récolté dans la commune avec *«ce qui s'est consommé, vendu, donné aux indigents et transporté hors d'elle»* (15) ne fait apparaître que trois «gros» producteurs sur 107 noms disposant de surplus négociables. Pour les autres, la quasi totalité de la récolte est soit consommée dans le cadre familial, soit conservée au titre de semence. Même parmi ceux qui conservent des surplus, l'autoconsommation est importante : ainsi tel producteur qui récolte 46 boisseaux en conserve-t-il 9 pour sa consommation familiale et 5 pour la semence. Ici, la rétention s'élève au tiers de la récolte. Elle est beaucoup plus élevée chez les petits producteurs. Dans ces conditions, tout accroissement de la charge démographique ou toute mauvaise récolte mettent en cause l'équilibre alimentaire local.

D'autant que l'alimentation paysanne est essentiellement à base céréalière. *«Cette population*, note E. Ferret au siècle dernier, *se nourrit habituellement de pain de seigle, de bouillie (appelée également «cruchade») faite avec de la farine de millet, de millade, de maïs, de lard rance, de porc, de sardines salées, de harengs saurs. Elle ne mange de la viande et ne boit du vin que par exception».* Pourtant, les rapports des visites des églises au XVIIIème siècle soulignent que, bien que ne récoltant pas de vin, les habitants de la lande l'apprécient néanmoins. Le dimanche, en bien des paroisses du Pays de Buch, l'ivrognerie et le cabaret - aux dires des curés - rivalisent avec l'office et l'église ! (16)

Laines de moutons et brebis, (tisserands et tailleurs d'habits sont nombreux), miel et cire fournis par les ruches complètent le tableau des productions de la lande.

A cela s'ajoutent parfois des revenus complémentaires que les populations tirent de l'exploitation de la pêche dans les étangs, comme au Porge où les habitants *«s'occupent à la pêche, à l'exploitation des pins ou au labourage ; ils conduisent aussi à Bordeaux des charrettes chargées d'huîtres qu'ils vont prendre sur les bords du Bassin d'Arcachon»* (17). La multiplication des digues de pêcheries du Porge fut à l'origine de nombreuses inondations dans la paroisse de Lacanau. En 1778, le hameau de Talaris fut totalement inondé. En 1788, un rapport des ingénieurs Brémontier et de Valframbert réalisé à la demande de M. Mourre, curé de Lacanau et du curé du Porge, soulignait *«que les dommages s'étendent sur plusieurs paroisses»* et il ajoutait : *«La plus grande partie des terres labourables, des bois et des maisons des villages de Cartigas, paroisse d'Hourtin, de Pey du Camin, de Sainte-Hélène, de Capdeville, de Talaris, de Lacanau sont abandonnés et continuellement sous les eaux par effet de ces digues. J'ai vu dans ce dernier village en mars 1778 des malheureux mourants dans leurs maisons sur des lits couverts de plus de trois pouces d'eau et comme depuis cette époque on n'a pas manqué d'élever encore des digues, il est à présumer que la hauteur des eaux des étangs a augmenté encore par la grande quantité des pluies continuelles qui sont venues depuis près de quatre mois ...»* (18). Les terres à céréales furent en partie recouvertes par les eaux et *«changées en lieux marécageux ... incapables de servir à la culture, non plus qu'à l'habitation»*.

Pour remédier à la situation précaire de la paroisse, Brémontier se prononça pour la destruction des digues de pêcheries, proposition que se heurta à une opinion défavorable des gens du Porge pour lesquels la pêche était une ressource essentielle. Dans les années qui suivirent, aucune solution ne fut apportée à ce grave problème de l'inondation. En 1793, l'administration municipale de Lacanau soulignait *«que les individus de cette commune sont en général très pauvres, la plupart d'entre eux étaient cultivateurs autrefois, mais après avoir perdu leur bétail par l'effet de fréquentes inondations ... privés des engrais nécessaires, ils sont obligés d'abandonner la culture de leurs biens et de se réduire à l'état de journaliers»* (19). Le rapport ne manquait pas de souligner d'autre part les difficultés de l'élevage ovin tenant à la transformation quelques années plus tôt, à la fin de l'Ancien Régime, des communaux en pignadas.

Autour des villages, en effet, le pin tend de plus en plus, au cours du siècle, à se substituer à la lande. Le boisement des landes, entrepris à l'initiative privée, encouragé par les intendants de Bordeaux à partir des années 1760, transforma les activités locales. *«Il faut*, notait l'abbé Baurein dès 1786, *un temps considérable pour que les habitants de ces paroisses (celles de la lande) s'accoutument à de pareils changements qui intervertissent la culture ancienne et qui les mettent dans le cas de changer de profession. Leur territoire étant couvert en grande partie par les sables, il faut qu'ils tâchent d'y faire croître des pins et que, de cultivateurs, ils deviennent résiniers ; leurs terres labourables étant occupées par les étangs, il faut nécessairement qu'ils s'adonnent à la pêche au lieu de la culture de la terre dont ils s'occupaient auparavant»* (20).

Dans les registres paroissiaux de Lacanau, la profession de résinier est celle de 21,3 % des conjoints entre 1702 et 1749, de 30,4 % d'entre eux de 1750 à 1815, ce qui traduit à la fois la précocité de l'exploitation résinière dans la lande et l'essor incontestable du pignada dans une paroisse où, dès 1786, *«les habitants préfèrent*

à toute autre profession celle de résinier» et où dès cette époque *«il existe des pins non seulement dans la plaine mais encore sur les dunes de sable qui sont placés entre la mer et l'étang»* (21). De fait, la profession de résinier (142 mentions) est la plus fréquemment rencontrée dans les registres du XVIIIème siècle à Lacanau.

LES CONTRASTES SOCIAUX

Au XVIIIème siècle, les contemporains sont unanimes pour souligner la pauvreté des hommes de la lande et la faiblesse des contrastes sociaux. La déclaration du maire de Saumos, en octobre 1792, ne laisse aucun doute à ce sujet : *«Personne*, écrit-il, *dans notre communauté ne jouit de plus de 400 livres de revenu net»* (22). L'analyse des contrats de mariage et des structures financières confirme pleinement leur jugement.

136 contrats de mariage passés devant notaire en 1721-1725, 1740-1744, 1780-1784 - trois «sondages» dans le siècle - traduisent la relative homogénéité des conditions sociales dans les landes de Lacanau.

– Tableau 4 : contrats de mariage et contrastes sociaux à Lacanau au XVIIIème siècle .

Valeur des contrats	*Nombre*	*%*
0 - 99 livres	49	36
100 - 399 livres	77	56,6
400 livres et plus	10	7,4

Une telle répartition souligne l'importance locale d'un groupe de population «paupérisable» compris entre un nombre élevé de pauvres (un tiers des contrats) et une minorité plus fortunée. Menée par catégorie socio-professionnelle, l'analyse fait apparaître la pauvreté des brassiers dont près des 2/3 des contrats sont inférieurs à 100 livres et des résiniers à peine plus riches (la moitié des contrats les concernant sont compris entre 100 et 400 livres) ; la plus grande fortune des laboureurs pour lesquels 2/5ème des contrats excèdent 400 livres. Quant au groupe pastoral, une grande diversité de condition le caractérise des plus riches aux plus pauvres, même si la plupart dispose d'un niveau moyen de fortune (100-400 livres).

La dimension des exploitations paysannes est un autre révélateur de la diversité sociale. Dans la lande comme ailleurs, la diffusion de la «propriété» de la terre est extrême. Les non-possédants sont en général peu nombreux : moins d'un dixième ; parfois moins d'un cinquième des habitants sont sans terre. L'exploitation paysanne moyenne est de l'ordre de 4 à 5 hectares, mais les terres produisent peu et la culture céréalière repose sur un système de jachère et d'assolement, grand consommateur d'espace qui réduit d'autant la partie productive.

Les laboureurs sont les mieux lotis. Ils possèdent un ou plusieurs attelages, des chevaux, de solides instruments de production, sont à la tête de «grandes exploitations», une dizaine d'hectares le plus souvent. Le menu peuple de la terre, brassiers et journaliers, ne dispose que d'étroits lopins. Sans grand moyen de culture, de nombreux cultivateurs du Porge *«n'ayant pas de bœufs à eux, ont besoin de recourir à ceux des autres et paient une sorte de ferme qu'ils appellent agrière»* (23).

Cette agrière est encore versée en nature en 1793. La plupart sont contraints de vendre leur force de travail à leurs voisins laboureurs dont ils deviennent les ouvriers agricoles, pour assurer la subsistance familiale, surtout les années de mauvaises récolte. Les salaires perçus sont en général peu élevés : en 1790, le travailleur de la terre reçoit au Porge 8 sous par jour lorsqu'il est nourri, 20 sous lorsqu'il doit par lui-même assurer sa nourriture. La dépense alimentaire s'élève ainsi à 3/5ème du salaire ! Les femmes sont nettement moins payées : 4 et 12 sous (24).

Le revenu des «pasteurs qui vont dans les landes» est estimé à Sainte Hélène à 100 livres par an (25). Leurs apports au mariage consistent en droits sur l'héritage familial et en troupeaux de brebis. Quant aux résiniers, Jouanet a bien mis en évidence au siècle dernier leur dénuement extrême. Leur constitution est, dit-il, chétive ; *«ils sont petits, maigres, basanés et meurent de bonne heure. C'est une suite nécessaire de leur constante habitation au milieu de forêts humides, sous de mauvaises cabanes où ils vivent privés d'une nourriture substentielle. De tous les hommes des landes, ce sont les plus malheureux»* (26).

La condition des artisans est plus difficile à préciser, faute de documents nombreux d'une part et en raison, d'autre part, de la mixité fréquente des revenus. En effet, l'exercice d'un métier artisanal n'exclut pas l'activité agricole et vice-versa, d'autant que la culture de la terre ne demande pas tous les moments des cultivateurs.

Les artisans du bois sont parmi les mieux rétribués. A Salaunes, les charpentiers gagnent journellement une livre en 1790 (27). Plus modestes, les tailleurs d'habits perçoivent 10 sous par jour, nourriture non comprise. Les paiements en nature ne sont pas rares. Ainsi au Porge, André Hélier, tailleur d'habits de son état, déclare-t-il *«trois boisseaux de bled-seigle qu'il a à recevoir de l'ouvrage de couture chez les paysans»* ; un de ses confrères a reçu deux boisseaux *«qu'on lui a donnés en paiement»* (28). Quant aux tisserands, disséminés dans la lande tout entière, souvent employés de marchands, fabricants qui distribuent le travail et collectent les ouvrages, ils sont rétribués «à la manière», «à l'œuvre» ou «à la tâche» (29).

Les possibilités d'ascension sociale dans le cadre local sont peu nombreuses : l'étude de 105 familles de Lacanau, courant sur deux ou trois générations, souligne que le plus souvent les fils embrassent le métier des pères.

— Tableau 5 : la mobilité sociale à Lacanau au XVIIIème siècle -

Profession des fils / *Profession des pères*	brassier journalier	laboureur	pasteur	résinier	charpentier	menuisier	meunier	tisserand	sabotier	tailleur	charron	chirurgien
Brassier-journalier	3	2	3	9								
Laboureur	3	15	2	3	1	1						
Pasteur	2	3	8	2								
Résinier	5		1	32								
Charpentier		1	2		1							
Menuisier												
Meunier				1			1					
Tisserand								1				
Sabotier	2											
Tailleur										1		
Charron				1								
Chirurgien												1

Deux fois sur trois, on note la permanence de l'activité d'une génération à l'autre. Pour 25 pères laboureurs, 15 fils deviennent laboureurs à leur tour. Les fils de résiniers continuent plus nettement encore que les fils de laboureurs l'activité paternelle (32 fois sur 38). Il est vrai que l'éventail, somme toute étroit, des activités locales limite les «choix» professionnels. Néanmoins, si la stabilité de l'activité est le fait dominant d'une génération à une autre, les changements professionnels n'en sont pas moins réels. Ils correspondent aux transformations de l'activité économique locale. A cet égard, la mobilité entre brassiers et résiniers, bien que ne portant sur un faible échantillon de familles, est remarquable : les fils de brassiers deviennent plus souvent résiniers que brassiers. L'inverse est moins vrai, preuve que pour beaucoup, l'essor du pignada a constitué la possibilité d'une ascension sociale, même relative. Cela confirme par la même occasion, la justesse de l'analyse de l'abbé Baurein à la veille de la Révolution.

Si la condition sociale du plus grand nombre est dans la lande très modeste, les phénomènes d'indigence n'y sont par contre que peu marqués, sauf en temps de «cherte» des grains et du pain, bien entendu. *«Il y a,* note le curé de Lacanau en 1784, *peu de pauvres qui ne puissent et ne gagnent leur vie. Il n'y a point de malades, il y a quelques orphelins, mais peu à ce qu'on m'a dit qui sont chez des pauvres qui en ont soin».* A Saumos, *«il n'y a qu'un pauvre qui ne peut gagner sa vie, mais il est secouru ... Il y a,* complète le curé du Porge, *quatre orphelins ... qui sont en survie chez des particuliers qui ont soin de leur éducation ... et trois familles qui gagneraient leur vie mais qui ne peuvent gagner celle de leurs enfants et ils les envoient à l'aumône ...»* (30). Au Temple, en 1791, la population indigente s'élève à huit personnes (31).

Tout change en période de mauvaise récolte et de haut prix du pain : les crises de subsistance se soldent par de grandes vagues de paupérisation de la population et de brusques montées de mortalité (32). A Lacanau, on enregistre 22 décès, moyenne annuelle entre 1704 et 1708, mais 41,1 par an de 1709 à 1713. La crise passée, la mortalité retombe à 23,2 décès l'an entre 1714 et 1718 ; 1713 est l'année la plus sombre du siècle avec 77 décès. En 1771-1773, le prix du pain connaît une hausse brutale, suite à de mauvaises récoltes. L'épidémie s'installe. La petite paroisse de Brach compte en mai 1772, 35 familles indigentes (126 personnes), soit la moitié de ses habitants (33). Le désarroi des populations de la lande est profond, à la mesure de leur misère. Ducasse, subdélégué de Pauillac, craignant l'émotion populaire, écrit alors à l'Intendant de Bordeaux *«qu'il y a des murmures sourds dans la lande, dont le peuple privé de récolte depuis trois ou quatre ans souffre»* (34). Dès septembre 1771, le curé du Porge avait réclamé à l'Intendant «430 boisseaux de bled-seigle, mesure de Castelnau» pour assurer «la subsistance de cent mendiants durant l'espace de neuf mois» (35). Assurément, le bon curé du Porge exagérait la misère locale : il fallait beaucoup demander pour obtenir quelques secours ! La quête du pain conduisit au pillage. Turpin, marchand à La Teste, en fit les frais : les gens du Porge lui pillèrent une cargaison de blé !

En fin de compte, la lande au XVIIIème siècle apparaît comme une région rurale repliée sur elle-même, archaïque et pauvre. Repliée sur elle-même : les échanges migratoires y sont peu nombreux et les circuits économiques inexistants. L'«autoconsommation» est reine. Archaïque : le travail agricole est routinier, les techniques anciennes, les résultats médiocres. Pauvre car la richesse n'apparaît nulle part

et la médiocrité économique est le lot de presque tous. La progression du pignada au cours du siècle n'a guère modifié cet état de chose.

J. Paul JOURDAN

(1) Abbé Baurein, «Variétés bordelaises», Bordeaux 1784-1786. Vol. III, art. XIII, p. 89-92
(2) Chiffres cités par P. Hugon, «Statistique du canton de Castelnau», Bordeaux 1855
(3) Claude Masse, «Mémoire de 1719», Bibliothèque de La Rochelle
(4) A.D.G. - G.843
(5) A.D.G. - 4L146
(6) A.D.G. - 5 M 114
(7) A.D.G. - C 3671
(8) E. Ferret «Statistique générale de la Gironde», Bordeaux, 2 vol. 1874-1878
(9) A.D.G. - 11 L 116
(10) Le tableau social de Lacanau que l'on peut esquisser n'est qu'imparfait en raison du grand nombre de professions non mentionnées dans les actes de mariages (346, soit 39,6 % des mariés à Lacanau entre 1702 et 1815). Le métier des épousées n'est jamais mentionné. De plus, sur les registres figurent les noms et professions d'hommes étrangers à la paroisse mais qui s'y sont mariés (278, soit 15,8 %). D'où la mention de vignerons dans une paroisse sans vignoble ! Mais comme l'aire de recrutement matrimonial de Lacanau se réduit presque exclusivement aux paroisses voisines, aux activités identiques la réalité sociale locale ne s'en trouve guère affectée.
(11) Abbé Baurein, op. cit. vol. III, art. XIII, p. 89-92
(12) A.D.G. - C 370
(13) A.D.G. - 4 L 69
(14) La culture des patates au Porge a eu pour promoteur M. Danahy, curé de la paroisse, dans les années 1780.
(15) A.D.G. - 4 L 160
(16) A.D.G. - G 651 et G 659
(17) Abbé Baurein, op. cit. vol. III, art. XII, p. 81-89
(18) A.D.G. - C 3719
(19) A.D.G. - 4 L 146
(20) Abbé Baurein, op. cit.
(21) Abbé Baurein, op. cit.
(22) A.D.G. - 4 L 168
(23) A.D.G. - 4 L 160
(24) A.D.G. - 4 L 160
(25) A.D.G. - 4 L 166
(26) J. Jouanet «Statistique de la Gironde», Bordeaux 1837, tome 1, p. 163
(27) A.D.G. - 4 L 168
(28) A.D.G. - 4 L 160
(29) A.D.G. - 4 L 168
(30) A.D.G. - G 651, visites des églises, archiprêtré de Buch et Born
(31) A.D.G. - 4 L 161. A Lacanau en 1796, 9 familles indigentes sur 148 (A.D.G. - 4 L 146)
(32) En 1702, 1707-1713, 1719, 1724, 1730-1731, 1739, 1742, 1747-1749, 1751-1752, 1754, 1759-1760, 1763, 1772-1773, 1775, 1780, 1788-1793, 1796.
(33) A.D.G. - C 371
(34) A.D.G. - C 1442
(35) A.D.G. - C 283

— oOo —

LE GURP DE MAUBRUC SUR LES BORDS DU LAC DE CAZAUX AU PRINTEMPS DE 1937

Spectacle inoubliable pour le jeune chasseur que j'étais à l'époque : une mère cane colvert se faufilait adroitement à travers le pêle-mêle végétal des marais.

Elle cancanait doucement quand,, tout-à-coup, elle m'apparut. Elle nageait dans un espace dégarni, parsemé par endroits de quelques nénuphars.

Afin de ne point être vu, je me cachais entièrement parmi les roseaux, les écartant à peine, pour pouvoir observer.

Sur certains nénuphars, quelques petites grenouilles étaient juchées. Elles manifestaient leur allégresse, dans cette grenouillère rêvée, par un incessant coassement qui se répercutait alentour, pour être repris de concert par d'autres amphibiens dans ces «Saous de braous». (1)

A la vue de la cane venant vers elles, les grenouilles les plus proches de son passage, apeurées, fuyaient en sautant par-ci, par-là, en bonds désordonnés, mais avec une gracieuse courbe de plongeon, et ce, toutes pattes tendues vers l'arrière.

Arrivant précipitamment à l'appel, et au doux cancanage de leur mère, l'un derrière l'autre, une dizaine de menus canetons, parés de leur délicat duvet frisottant, déjà vifs et surtout espiègles, nasillaient gentiment à qui mieux mieux.

L'un d'eux, le regard de convoitise attiré par le vol plané, puis montant et descendant d'une petite libellule bleue, voulût sans doute capter l'insecte ... Ainsi, il s'écarta un peu trop dans sa poursuite. Maman cane veillait sur sa petite couvée, vit l'imprudent et, d'un rappel d'ordre impérieux, accompagné par un battement d'aile vigoureux, fit revenir dans le rang le caneton récalcitrant.

De nouveau, la petite famille se rangea docilement derrière sa mere. Celle-ci observait, scrutait, oscillait sans répit sa tête, de droite, de gauche... vers le ciel, cherchant à déceler le moindre danger..., la moindre attaque surprise...

ALERTE

Je ne me lassais pas d'admirer la grâce juvénile de leurs évolutions quand, tout-à-coup, rasant la surface de l'eau à vive allure, martin-pêcheur se mit à crier à pleine gorge un appel anxieux de mise en garde !

(1) Saules des marais

Ce fut immédiatement l'alerte générale. La cane allongea son cou, secoua sa tête à droite et à gauche et poussa un long cri perçant... Aussitôt, dans un parfait ensemble, dix petits culs panachés culbutèrent et les petites pattes brassèrent vivement la couche d'eau salvatrice, immédiatement suivis de leur mère qui les dépassa pour les diriger vers un refuge protecteur et peut-être même les obliger de pincer les jeunes tiges de roseaux de leur petit bec. Et d'attendre... patiemment... le plus longtemps possible.

C'était fini... le charme était rompu.

Cherchant à mon tour, je vis dans le ciel le prédateur responsable de cette débandade ! Un superbe «busard» planait en exécutant parfois de larges cercles. De temps en temps, il maintenait son vol en battant l'air précipitamment. Puis à nouveau, plana quelques instants. Il était à ce moment précis presque à mon aplomb. Brusquement, il plongea et remonta à la verticale. Dans cette incursion brutale, il passa si près de moi que j'eus le temps, en un court instant, d'observer la vive couleur de ses prûnelles largement arrondies, de ses pattes tendues, prête à saisir la proie convoitée.

Tel le cheminement du fauve de savane dans sa progression féline, cette chute glissante, rapide, ouatée, à peine audible, aurait pu être comparée à la trajectoire de la flèche du tireur à l'arc. Je ne quittai pas des yeux cet «aigle des marais», jusqu'à ce qu'il disparut derrière un épais rideau de pins.

Avec regret, une dernière fois, j'embrassais les formes de ce cadre marécageux, fleuri et si vivant quand, sortant de je ne sais où... sautillant de buisson en buisson, le pétillant «troglodyte», de son petit cri répété, attira mon attention par son charme ; il semblait m'inviter à le suivre.

Le bon temps ayant passé trop rapidement à mon gré, j'obéis à cet appel indirect si discret.

Tout en me dirigeant vers le lac par un vieux «caminay» (chemin) avoisinant le marais, j'entendis monter en allégros et crescendos les chants d'amour de tous les oiseaux.

Sous l'action du printemps, avec toutes ses formes de renouveau, bêtes, oiseaux, arbres, manifestaient à leur façon le réveil de la Nature, dont les chants se répandaient sur toute la forêt.

Le coucou d'ailleurs, inlassablement, l'annonçait à tous vents.

Les années, lentement, ont passé. Mais rien ne s'est effacé. Le souvenir m'est toujours resté.

Edgar COURTES

LE PAYS DE BUCH PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE (1940-1944)

André Rebsomen a fait paraître en 1924 «Arcachon et ses environs pendant la guerre», ouvrage fort intéressant et documenté sur toutes les activités en pays de Buch relatives à la guerre durant les années de 1914 à 1918.

En 1914-1918, le pays de Buch était bien loin du champ de bataille, tandis qu'en 1940-44, les allemands l'occupaient. Or, jusqu'à présent n'ont paru que les «Mémoires posthumes» de Marie Bartette et des articles de presse, la plupart signés par Robert Duchez, mais traitant surtout de la résistance à Arcachon.

Il n'est pas concevable qu'une fois disparus les témoins de l'occupation allemande durant les années 1940-44, les nouvelles générations ne puissent consulter un document écrit sur cette période de l'histoire de leur pays.

Notre ambition est de recueillir tous documents, témoignages, non seulement sur les faits de résistance, mais aussi sur la vie même de la population durant cette période, ainsi que sur la vie et les faits et gestes de l'occupant.

Nous reproduisons ci-après en annexe la partie de l'*«Historique des Unités combattantes de la Résistance»* qui concerne le pays de Buch. Il est bien évident que cet historique est insuffisant.

Je demande instamment à tous les membres de notre société qui pourraient me fournir les renseignements demandés et compléter l'Historique des Unités combattantes de la Résistance, de bien vouloir m'écrire à mon adresse personnelle :

Jacques RAGOT, 20 rue Jules Favre - 33260 LA TESTE

N.B. Il est bien entendu que si paraît une publication sur le pays de Buch pendant l'occupation allemande, les noms de personnes ayant communiqué des renseignements ne seront donnés qu'avec leur autorisation.

Jacques Ragot

ANNEXE

MINISTERE DES ARMÉES
ETAT MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE
(service Historique)

HISTORIQUE DES UNITÉS COMBATTANTES DE LA RÉSISTANCE (1940-1944)

– GIRONDE –

(A.D.G. - B/302/15)

GROUPE DE RÉSISTANCE DU SECTEUR DU BASSIN D'ARCACHON

FONDATION

En Octobre 1940, plusieurs patriotes d'opinions très diverses prennent contact pour jeter les bases d'une organisation de résistance.

Les premières manifestations consistent en lacération des affiches de propagande ennemie, confection et distribution de tracts anti-allemands.

Le 1er Janvier 1941

10.000 Croix de Lorraine sont répandues dans les rues d'ARCACHON.

Au cours de l'année, le groupe augmente le nombre de ses adhérents.

Il s'organise en groupes et sections et recherche le contact avec les organismes régionaux et nationaux de résistance.

Fin 1942

Le contact est pris avec l'O.C.M. par l'intermédiaire du Commandant PAILLERE.

Le groupement d'ARCACHON est reconnu par LONDRES : message de la B.B.C. «La vie est belle», son Chef devient le Colonel DE LUZE.

En Avril 1943

Un parachutage d'armes a lieu à MARCHEPRIME. Le transport jusqu'à ARCACHON s'effectue normalement.

L'affaire GRAND-CLEMENT détruit les organisations bordelaises.

Le Capitaine DUCHEZ essaie de reprendre le contact par l'intermédiaire de Charles SERRE, organisateur des maquis de Dordogne Nord et chef de «RÉSISTANCE».

Une entrevue a lieu à Champagnac-de-Belair (Dordogne), puis une autre à Paris en Janvier 1944 où se trouve de plus le Colonel de LUZE et Pierre DUMAS (Alexandre). Ce dernier doit s'occuper de la région bordelaise. Rendez-vous est pris

à Bordeaux, Marc NOHAUX qui est adjoint d'Alexandre et qui, de Toulouse, arrive pour travailler à Bordeaux, se trouve au rendez-vous. Avec DUCHEZ, ils étudient la situation dans la région.

Pendant ces tractations, Aristide, délégué de War-Office, est arrivé à Bordeaux. Pour assurer ses parachutages, une équipe est constituée à Arcachon sous la direction de CAMPET et de BAZERGUE ; jusqu'en Août 1944, elle effectuera une dizaine d'opérations.

La besogne d'organisation continue en même temps. Des groupes sont formés et armés dans toutes les localités autour du Bassin.

Les services des faux-papiers, de camouflage, des réfractaires aux S.T.O., de sauvetage des Juifs, de franchissement des Pyrénées, prennent chaque jour de plus en plus d'importance.

Après l'arrestation et la déportation de Charles SERRE, le Commandant PUCHEU, qui représentait «RÉSISTANCE», s'installe à Andernos et participe à l'activité du Groupe jusqu'en Juin 1944, date à laquelle il sera arrêté à Poitiers en essayant d'assurer une liaison avec Paris.

6 Juin 1944

Les sabotages prévus sont effectués.

30 Juin 1944

Arrestation en masse à Arcachon (plus de 50 personnes)

22 Août 1944

Libération d'Arcachon. Tandis qu'une partie du groupe assure la police et la sécurité de la ville, une colonne s'organise pour poursuivre l'ennemi en retraite.

Au pont de Lamothe et au Barp, deux rencontres ont lieu avec les troupes allemandes.

La colonne s'empare du camp italien de Gradignan. Il lui est demandé de ne pas poursuivre sa progression puisqu'un accord vient d'être passé avec les Allemands pour éviter la destruction du port de Bordeaux. La colonne est ensuite dirigée sur le Médoc où sa progression l'amène jusqu'à Hourtin-Vendays qui est occupée après une escarmouche où les Allemands laissent 3 morts. Mayan est pris à son tour, le front se stabilise aux abords du marais.

La colonne d'Arcachon tiendra tout ce secteur jusqu'au 17 Novembre 1944.

Quelques éléments des maquis des Landes lui étant adjoints, elle formera le 2ème bataillon du 34ème R.I.

GROUPE FRANC «HOSTENS-LUGOS»

En Septembre 1940 fut fondé sous l'égide du Général d'HARCOURT et sous le contrôle du Capitaine JAQUEMET (Croix de la Libération, Légion d'Honneur, Croix de Guerre 6 palmes) le réseau de renseignements Jacky, comprenant notamment comme membres les officiers de réserve BESSON Marcel, DOUENCE Gérard et SALEFRAN Jean-Paul.

Ce réseau fonctionne normalement jusqu'au 11 Novembre 1942, date d'entrée des Allemands en zone libre. Coupés d'une part des services d'Etat-Major,

d'autre part du Capitaine JAQUEMET contraint à fuir précipitamment en Afrique du Nord, les 3 officiers susnommés, conformément aux instructions, constituèrent un groupe franc de prisonniers marocains évadés par leurs soins, et de volontaires de diverses régions. Ils en prirent le commandement sous les numéros 0 (BESSON Marcel), numéro 1 (DOUENCE Gérard) à Hostens et numéro 2 (SALEFRAN Jean-Paul) à Lugos.

Les deux sections réunies d'Hostens et Lugos formèrent le groupe franc HOSTENS-LUGOS, unité mixte encadrée du type escadron de cavalerie. Le groupe fut rattaché à l'O.R.A. par l'intermédiaire du Lieutenant-Colonel JOUHAUD alias «Perrin» et du Général MORRAGLIA alias «Lemaître» puis «Duffour».

Cette unité fut alimentée par les soins de la centrale électrique d'Hostens dont M. BESSON est directeur, et armée par les soins de M. DOUENCE Gérard, bénéficiaire de parachutages effectués par les équipes d'ARISTIDE, délégué militaire du S.O.L. Des armes camouflées lors de l'armistice de 1940 complétèrent l'armement du groupe (Juin 1944).

En Août 1944, le groupe s'emparait du poste allemand de Lugos, capturant 9 prisonniers, 1 canon et des armes individuelles.

Il s'emparait ensuite de la Centrale Electrique d'Hostens en chassant par la seule menace la garde allemande chargée de la détruire. Il est à noter que la Centrale avait été maintenue en production réduite de 6.000 kWA par des sabotages intérieurs, du 6 Juin au 22 Août, date de son occupation par le groupe. Elle repartit ensuite à plein rendement : 34.000 kWA.

Pendant les opérations de la Libération, le Groupe Franc suivit les mouvements du bataillon Nord-Landais (Capitaines LARTIGAUT, CLAVERIE et VEULET) participant à la libération de Saucats, La Brède, Léognan, Mérignac et Bordeaux.

Arrivé à Bordeaux, le Groupe Franc devint en Septembre groupe mobile FFI 1er, 2ème, 3ème et 4eme secteurs de la Gironde sous les ordres du Lieutenant-Colonel TROQUEREAU, chef départemental des F.F.I. Le 1er Novembre 1944, lors de la dissolution des Groupes francs, le Groupe mobile s'intégra au 16ème G.R.D.I. sous le nom de 2ème escadron.

A ce titre, il participa à la campagne du Médoc de Novembre 1944 à Mai 1945. Constamment en première ligne pendant l'hiver 1944-1945 dans les marais du secteur Méric-Loirac, il participa à plus de 50 reconnaissances et patrouilles de nuit, notamment au coup de main de la Coudaille (9 prisonniers allemands). Le 15 Avril 1945, le 2ème escadron s'emparait de vive force du Pont des Paysans, Gayac, Panissas, et poursuivit ensuite son attaque sur le fossé antichar de Talais, Soulac et Le Verdon, faisant plus de 200 prisonniers.

Le 1er Mai, le 2ème escadron du 16ème G.R.D.I. devenait 1er escadron du 18ème chasseurs à cheval. Après avoir cantonné un certain temps à Loudun, il partait en Allemagne où il fut définitivement dispersé.

GROUPE F.F.I. DU HAILLAN

Dès 1940, je peux faire évader quelques prisonniers Nord-Africains à Saint-Médard-en-Jalles puis à Salaunes (Gironde).

En Décembre 1942, nous réussissons à saboter au Cap-Ferret 17 camions appartenant à l'organisation TODT.

Toujours vers la même date, nous détruisons les plans du détecteur de son d'Arcachon.

Au mois d'Août 1944, nous prenons des mesures pour protéger le secteur du Haillan. Nous nous emparons du dépôt de munitions de ce secteur et nous le protégeons contre tout retour offensif des Allemands et contre le pillage.

En Septembre 1944, j'envoie sur le front du Médoc un Corps Franc composé de 12 hommes qui combattent jusqu'à la fin des opérations dans ce secteur. Une autre partie du groupe est versée au 144ème R.I., d'autres éléments à la 1ère armée.

Le 16 Novembre 1944, ce qui reste de mon groupe est dissous et rendu à la vie civile.

GROUPE MARC (Armée Secrète)

Créé par Lucien Nouaux (alias Marc) en Janvier 1941 à Bordeaux. Entre Mars et Août 1944, sabotage à l'usine de la Cellulose du Pin à Facture.

GROUPE DE RÉSISTANCE «TETE»
(Hôpital St André) Etat-Major région B. FFI

1) Fin 1941, début 1942 (formé en groupe en Mai 1942)

Dépistage des collaborateurs et aide aux détenus de toutes religions, protection des Juifs, fournitures de radios, de certificats ou faux pour éviter les déportations, cartes d'alimentation, identité, etc...

Distribution de tracts et du Journal «Résistance».

2) Novembre 1942 à début 1943

Divers soins et opérations pour le camouflage des S.T.O., maquisards, prisonniers, évadés, réfractaires, aviateurs alliés hospitalisés, acheminement par les différents membres de l'organisation vers les filières d'évasion par l'Espagne.

3) Début 1943 à Novembre 1943

Constitution du dépôt de munitions à l'Hôpital St-André au vieil Internat (30 kg de plastic, 5 mitraillettes, 6 colts, 300 grenades, 1 canon de 37 récupérés). Dépôt et diffusion de tracts et des exemplaires de journaux clandestins, «Libération», «Témoignage Chrétien», «Résistance».

4) Novembre 1943, début 1944

Alors qu'étant du réseau Mithridate, par l'arrestation et la déportation de son Chef-Commandant TETE et du Commandant Dr BARRAUD (tous deux morts en déportation) se trouve rattaché à GALLIA par l'intermédiaire du Dr POINOT (alias Toubib) lui-même agent de GALLIA-RÉGINA (4 B 248), Chef de Service de

Renseignements Région B, missions de sabotages.

5) Début 1944 au 23 Août 1944 (libération de Bordeaux) à la défaite allemande.
   1) Sabotage avec le groupe Marc des lignes de haute tension : Croix d'Hins, Gazinet, le 12 Juin 1944
   2) Sabotage des cables téléphoniques à Bordeaux-Bastide avec le groupe Marc, Juillet 1944
   3) Ravitaillement maquis Dordogne-Sud par intermédiaire du Dr GAUSSENS du 6 Juin au 15 Août 1944
   4) Ravitaillement de la ferme de Richemont SAUCATS, médicaments et vivres Juin-Juillet 1944
   5) Surveillance de l'activité de la Gestapo, rue de Budos, Bordeaux.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU GROUPE BELIET
commandé par le Capitaine Franck CAZENAVE et le Lieutenant LABARBE

A la suite d'un premier contact entre LABARBE et Claude en Octobre 1942, le groupe reçoit la mission de rechercher un terrain de parachutage. Le plan de ce terrain choisi est envoyé à Londres ainsi que l'indicatif «VENDRE LA PEAU DE L'OURS - OBLIGE A LE TUER». Le premier parachutage a lieu le 20 Mars 1943, le deuxième vers le 15 Avril et le troisième vers le 10 Mai 1943.

Jean DUBOUE, Commandant F.F.I., contrôle et prend en charge les explosifs. Il est accompagné du Major Anglais.

Un «container» égaré ayant été remis aux Allemands, Claude alerté arrête les parachutages et donne l'ordre à Labarbe de prendre contact avec le colonel PATANCHON, membre de l'Etat-Major de l'O.C.M., mais le Colonel Patanchon, poursuivi par la Gestapo, doit disparaître et c'est le Capitaine DUCHEZ d'Arcachon qui reprend la liaison avec le Groupe BELIN-BELIET.

Après les trois premiers parachutages, l'activité du groupe continue par des sabotages, transports d'armes et de postes, en particulier au 107 Quai des Chartrons où étaient centralisés les postes émetteurs.

En Janvier 1944, le Capitaine FRANCK entre en contact avec ARISTIDE et les parachutages vont reprendre au terrain du Muret avec l'indicatif suivant : «Le cercle devient carré». Un premier parachutage a lieu, auquel assistaient BAZERGUE et Christian CAMPET d'Arcachon. Six autres parachutages eurent lieu par la suite. Les armes étaient transportées et stockées chez Franck CAZENAVE, une partie étant dirigée sur le bar André à Bordeaux et destinée au groupe d'action pour être utilisée sur place.

Parallèlement à ce travail de parachutage, le groupe continua les sabotages, endommageant notamment la voie ferrée au Bournet le 12 Juillet 1944 et attaqua des convois au moment où les Allemands se repliaient.

Le 16 Août 1944, attaque d'un convoi à Lavignolle, un officier allemand tué.

Après la Libération, chacun des membres du groupe signa un engagement pour la durée de la guerre et certains d'entre eux prolongèrent leur action jusqu'en Allemagne.

La Vie de la Société et Revue de la Presse

I – NOUVEAUX ADHERENTS

M. Girault (Arcachon) - M. Moreigne (Toulon) - M. Arsenault (La Teste) - M. R. Couach (Arcachon) - M. H. Boyé (La Teste) - M. A. Grillet (Cluses) - M. Barberot (Audenge) - Mlle Marcel (Biganos) - Docteur Roudgé (Biganos) - M. Alain Ducas (Mérignac) - M. R. Zundel (La Teste) - M. Roux (Paris) - M. J.M. Bayle (La Teste) - M. Lionel Duthil (La Teste) - Mme P. Dussauge (Bordeaux) - Mme M.F. Blot (Noisy-le-Grand) - Mme Simone Lataste (Salles) - M. M. Laborde (Salles) - Mlle M.P. Lancrenon (Salles) - M. J.P. Courtin (Salles) - M. Henri Farfals (Salles) - Mme M. Brot (Bordeaux) -

A tous, le Président et le bureau souhaitent la bienvenue au sein de la Société.

II – NOS ACTIVITÉS

- A Audenge, le 19 Octobre 1983, guidé par Pierre Labat, le *«Groupe Girondin des études locales de l'Enseignement public»* a visité le Castéra de La Mothe grâce à notre collègue P. Téchoueyres qui en est propriétaire, les restes du prieuré de Comprian et les Mottes doubles du Castéra d'Audenge, présentées par notre collègue M. Nègrevergne. Après une visite à la statue miraculeuse de Saint Yves dans l'église d'Audenge, les 80 participants du groupe girondin furent reçus par M. le Maire d'Audenge et ses adjoints à l'Hôtel de Ville où leur fut offert un vin d'honneur. Les visiteurs manifestèrent le plus grand intérêt aux commentaires de MM. Labat et Castets.
- A Audenge, le 29 Octobre, à 21 heures, devant une trentaine d'auditeurs, le Président Jacques Ragot a parlé des *«Dauberval, danseurs et châtelains de Certes»*.
- A Salles, le 12 Novembre, au foyer municipal, l'exposition archéologique de Mme Lesca-Seigne reçut dans l'après-midi de nombreux visiteurs et le soir, à 20 h 30, toutes les places étaient prises pour la conférence du Président Jacques Ragot : *«Mourir pour la patrie sur les bords du Bassin, le 6 Mai 1793»*. M. le sénateur Brun, maire de Salles, remercia vivement Mme Lesca-Seigne et le conférencier, souhaitant que la Société Historique et Archéologique vienne plus souvent à Salles.

III – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 26 Novembre 1983 devant une trentaine d'adhérents, mais de nombreux pouvoirs avaient été reçus.

1) *Élections au Conseil d'Administration :* Mme Rousset-Nevers, MM. Georget et Boyé ont été réélus et M. Michel Jacques élu en remplacement de M. Aguesse, démissionnaire.
2) *Rapport financier :* la situation financière est bonne et permet de ne pas augmenter la cotisation annuelle qui reste fixée à *50 francs* pour l'année 1984. Il fut rappelé que le renouvellement de la cotisation devait être effectuée *avant le 31 Mars*. Le premier bulletin de l'année ne sera envoyé qu'aux adhérents ayant versé leur cotisation avant cette date.

Le Président Ragot souligna que la vente des bulletins et de la brochure *«Les Bourbons d'Espagne et Arcachon»*, qu'il met lui-même en place autour du Bassin dans les librairies et les dépôts de presse, avait rapporté entre le 1er Janvier et le 26 Novembre 1983 la somme de 4.276 francs.

3) *Effectifs :*
- défections : 57 (décès : 5 - démissions : 3 - sans explication : 49)
- adhésions nouvelles : 91

soit pour l'année 1983 une augmentation des effectifs de 34 unités. Le nombre considérable d'adhésions nouvelles est dû pour la plus grande part aux expositions de Mme Lesca-Seigne, aux conférences de M. Jacques Ragot et à la propagande de notre collègue M. Edgar Courtès, coiffeur à La Teste.

Le 18 Novembre 1983, le nombre d'adhérents personnels s'élevait à 409 et celui des associations, offices et établissements à 18, dont :

Arcachon-Accueil - Archives Municipales de Mérignac - Amis du Littoral Arésien - C.E.S. La Teste - Clos Fleuri La Hume - Collège Mixte Andernos - C.P.L.E. du Teich - Office de Tourisme de La Hume - Parc Naturel des Landes de Gascogne - Association des Lecteurs de La Teste - British Library - Bibliothèque pour Tous La Teste - Recherches Archéologiques Girondines - Amis du Vieux Lormont - Club de l'Amitié La Teste - C.R.E.S.S. de Sanguinet - Université de Bordeaux I - Société d'Anthropologie du Sud Ouest.

4) *Echange du bulletin :*

Société de Borda - Amis du Bazadais - Académie des Sciences Belles Lettres et Arts de Bordeaux - La France, de Prades (66.000) - Fédération Archéologique de l'Hérault - Fédération des Sociétés d'Histoire de l'Aisne - Société Académique d'Agen - Société Archéologique du Médoc - Société Archéologique du Périgord - La Rebiste Salière (Salies de Béarn) - Société Historique et Archéologique de Libourne.

IV – ELECTION DU PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration au complet s'est réuni le 14 Décembre pour élire un président en remplacement du président Jacques Ragot, démissionnaire à compter du 1er Janvier 1984.

Aucun membre n'ayant fait acte de candidature, il a été procédé au vote par bulletin secret. Monsieur Pierre Labat a obtenu 12 suffrages sur 13 ; il y a eu un bulletin blanc. M. Pierre Labat a déclaré accepter les fonctions de Président, mais les cotisations pour l'année 1984 continueront à lui être adressées jusqu'à parution du nouvel organigramme du Bureau de la Société qui donnera le nom du nouveau trésorier.

V – LE MOT DU PRÉSIDENT SORTANT

Mes chers collègues,

J'abandonne la présidence de notre Société de mon plein gré pour un certain nombre de raisons dont l'exposé ne servirait à rien.

En 1975, la Société Historique et Archéologique d'Arcachon était vouée à une dissolution certaine, ne comptant plus qu'une centaine d'adhérents à peine, ayant contracté à l'égard de la Fédération Historique du Sud-Ouest des engagements financiers qu'elle était incapable de tenir, président et trésorier étant démissionnaires. Sur les instances de Mmes Rousset-Nevers et Takvorian, je l'ai relancée.

En fin d'année 1983, nos finances sont saines et le chiffre des adhérents dépasse 400. Par contre, je n'ai pas atteint mon objectif de 500 adhérents. J'espère que mes successeurs y parviendront.

Je remercie de tout cœur tous ceux d'entre vous - très nombreux - qui, au cours de ces huit années, verbalement ou par lettre, m'ont dit tout le bien qu'il pensait de la formule que j'avais adoptée pour notre bulletin et m'ont encouragé dans mon action autour du Bassin et dans la Vallée de la Leyre pour que notre petite histoire locale et les faits et gestes de nos prédécesseurs, des humbles comme des seigneurs, ne sombrent pas dans l'oubli.

A vous tous, je souhaite une excellente année 1984.

CHRONIQUE

DU TEMPS PASSÉ (1)

Abréviations utilisées :

A.D.G. : Archives Départementales de la Gironde
A.H.G. : Archives Historiques de la Gironde
A.M.B. : Archives Municipales de Bordeaux
B.M.B. : Bibliothèque Municipale de Bordeaux
B.M.A. : Bibliothèque Municipale d'Arcachon

1) Dans les documents reproduits, le style et l'orthographe d'origine ont été respectés ; seule une ponctuation nouvelle a été apportée pour rendre le texte plus lisible.

1870

Note sur les propositions et inventions relatives à l'armement du pays et que le Comité de Défense de la Gironde a été appelé à examiner dans ses précédentes séances.

Les membres du Comité de défense de la Gironde, chargés de l'examen des propositions et inventions relatives au moyen d'augmenter les forces militaires de la France, ... n'ont malheureusement trouvé ... rien qui puisse concourir d'une manière efficace au but proposé ... Pour en juger, il suffira de citer les propositions suivantes ... :

1) Faire venir d'Afrique des bêtes féroces et les mettre dans des cages qu'on ouvrira à l'approche de l'ennemi.
2) Empoisonner tous les puits et toutes les sources dans les localités occupées par les Prussiens.
3) Leur offrir des gâteaux, des boissons ou des cigares empoisonnés
4) Exterminer leurs armées en leur envoyant, à l'aide de ballons captifs ou en liberté, des bombes, de la poix bouillante, de la nitroglycérine, des picrates, des fulminates et autres matières explosives ou incendiaires.
5) Détruire les Prussiens avec des projectiles asphyxiants
6) Les mettre hors de combat en leur lançant à l'aide de pompe de l'acide sulfurique et autres liquides corrosifs.

Une personne a présenté au Comité un clou à tête ronde, lesté avec du plomb, pour blesser les chevaux de la cavalerie ennemie au passage des routes et des rivières guéables.

Un honorable citoyen a émis l'avis que des batteries flottantes cuirassées, empruntées à la Marine militaire, devraient être placées sur la Dordogne pour empêcher l'ennemi de franchir cette rivière...

Un autre citoyen est venu soumettre au Comité l'idée de faire démonter quelques bâtiments cuirassés, à fond plat, et de les remonter sur les coteaux de Cenon et de Lormont pour la défense de la rade et de la ville.

(La Gironde - samedi 8 octobre 1870)

N.D.L.R. : Il semble donc qu'avant leur utilisation par les Allemands pendant la guerre 1914-1918, à l'indignation générale, l'emploi des gaz asphyxiants ait été envisagé par des Français.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
51, COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. de GRACIA, Maire Honoraire d'Arcachon
M. Gilbert SORE († 1977)
M. l'Abbé BOUDREAU († 1982)

PRÉSIDENT

M. Jacques RAGOT, 20 rue Jules Favre, 33260 LA TESTE - Tél. : 66.27.34

VICE-PRÉSIDENTE

Mme ROUSSET-NEVERS

SECRÉTAIRE

M. Michel BOYÉ, 16 lot. Béranger, cédex 138-4, 33260 La Teste - Tél: 66.36.21

BIBLIOTHÉCAIRE - ARCHIVISTE

Mme FERNANDEZ, Résidence Côte-d'Argent,
125 Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon

TRÉSORIER

M. Pierre LABAT, 35 Allée de Boissière, 33980 Audenge - Tél. : 26.85.19

CONSEILLERS

MM. MARCHOU (membre fondateur)
JEGOU (Numismatique)
GEORGET (Philatélie et Commissaire aux comptes)
AGUESSE, AUFAN, CLÉMENS, MORMONE, SOUM et THIERRY

1. **Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président** qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elle devront être accompagnées de la première cotisation.
2. **La correspondance générale** et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les **demandes de renseignements** sont à envoyer au **secrétariat général**.
3. **Le renouvellement des cotisations** et tous autres versements sont à adresser au **trésorier**.
4. S'adresser au **président** pour ce qui concerne la **direction de la Société**, la rédaction du **Bulletin et les communications** à présenter.
   Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Les auteurs participeront pour moitié au coût des clichés d'imprimerie jugés souhaitables.
5. Il sera rendu compte, sauf convenance, de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.
   Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.